Documentation du Conseil de la langue française

26

Le français écrit dans l'Administration publique

étude-témoin

Conrad Bureau

Québec

87-05025/

LE FRANÇAIS ÉCRIT DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Étude-témoin

Le français écrit dans l'administration publique

Étude-témoin

par

Conrad Bureau

Cet ouvrage a été publié
par le service des communications
sous la direction de Léo Gagné

Collaboration:

Line Bilodeau

© 1986 Éditeur officiel du Québec

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Dépôt légal - 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551- 08836-4

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS ix

PRÉSENTATION xi

INTRODUCTION
Accuser ou constater? 1
Langue et culture 2
Notre mandat 3
Objectifs généraux 6
Objectifs spécifiques 7

CHAPITRE PREMIER
Modalités de l'enquête 9
La qualité du français : un sujet tabou? 11
Type d'échantillon 13
Répartition des textes 14
Date, lieux et conditions de l'enquête 15

CHAPITRE II
Analyse linguistique : l'identification des erreurs 19
Les notions d'erreur et de qualité du français 21
Les notions de norme et de qualité du français 23
Grille de correction 29
Mode de correction 46

CHAPITRE III
Tests statistiques 53
Base de calcul 55
Traitement informatique 56
Moyenne d'erreurs par page 58
Rapports entre les variables linguistiques et les paramètres 60
. Paramètre culturel/non culturel 64
. Paramètre direction 65
. Paramètre sexe 70
. Paramètre âge 71

CHAPITRE IV
Typologie des erreurs et zones grises 85
Proportion d'erreurs dans chaque catégorie 87
Proportion d'erreurs dans les sous-catégories .. 90
. Orthographe 90
. Syntaxe 94
. Sémantique 98
. Grammaire 103
. Anglicismes 107
. Ponctuation 109

CONCLUSIONS
Du danger des exemples 117
Les faits marquants 118
La qualité du français : une question de goût ou de coûts? 120

ANNEXE : GRILLE DE CORRECTION 123

BIBLIOGRAPHIE 127

Liste des tableaux

CHAPITRE III

III.1 Moyenne d'erreurs par page selon le type de ministère 57

III.2 Moyenne d'erreurs par page d'après les enquêtes EFES, EFEC, EFEL et EFAP 59

III.3 Catégories d'erreurs et paramètre culturel/non culturel 62

III.4 Catégories d'erreurs et paramètre direction 66

III.5 Catégories d'erreurs et paramètre sexe 68

III.6 Catégories d'erreurs et paramètre âge 72

III.7 Comparaison entre les groupes d'âge : orthographe 75

III.8 Comparaison entre les groupes d'âge : sémantique 76

III.9 Comparaison entre les groupes d'âge : syntaxe 77

III.10 Comparaison entre les groupes d'âge : grammaire 78

III.11 Comparaison entre les groupes d'âge : anglicismes 79

III.12 Comparaison entre les groupes d'âge : inattention 80

III.13 Comparaison entre les groupes d'âge : moyenne des erreurs (sans la ponctuation) 81

III.14 Comparaison entre les groupes d'âge : ponctuation 82

III.15 Comparaison entre les groupes d'âge : ensemble des fautes 83

CHAPITRE IV

IV.1 Proportion (%) d'erreurs dans chaque catégorie selon le type de ministère 88

IV.2 Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère : orthographe 91

IV.3 Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère : syntaxe 93

IV.4 Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère : sémantique 99

IV.5 Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère : grammaire 104

IV.6 Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère : anglicismes 108

IV.7 Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère : ponctuation 110

Remerciements

Un auteur n'est seul que lorsqu'il écrit. Pour tout le reste, il doit compter sur des collaboratrices et collaborateurs : sans l'aide de toutes ces personnes, l'auteur se retrouverait seul, avec son manuscrit. Merci à vous qui avez permis la réalisation de cette recherche et la publication des résultats :

aux organismes et aux ministères qui ont participé à cette enquête,
pour leur coopération fort positive ;

aux statisticiens des Services à la clientèle du CTI de l'université Laval,
pour le traitement des données ;

à Édith BÉDARD
et
à Jacques MAURAIS,
pour la constitution du corpus ;

à Diane GRÉGOIRE-BELL,
pour la correction des textes ;

à Suzy TURCOTTE,
pour la correction des textes, l'entrée des données et la dactylographie ;

à Michel AMYOT,
pour l'implantation du projet ;

à Pierre GEORGEAULT,
pour ses suggestions ;

à Suzanne GAGNON,
pour avoir été, de la première à la dernière phrase, ma conscience linguistique.

Présentation

Surveiller l'évolution de la situation de la langue française au Québec, non seulement quant à son statut mais aussi par rapport à sa qualité, fait partie des devoirs qui, de par la Charte de la langue française, incombent au Conseil. Celui-ci s'est toujours occupé et préoccupé de la qualité du français au Québec.

En 1979, le Conseil consacrait un colloque à la question. En 1983, il en organisait un autre sur la qualité du français dans la traduction. En 1984, M. Albert Roberge, sous le patronage du Conseil, publiait une étude sur la qualité du français au secondaire. En 1985, le Conseil faisait de même avec M. Conrad Bureau qui présentait alors une étude sur le même sujet.

La nouvelle recherche de M. Bureau que le Conseil publie aujourd'hui offre un diagnostic de la maîtrise du français dans l'Administration, c'est-à-dire dans les ministères surtout. Elle a été réalisée à partir de très nombreuses notes de service et d'autres textes, qui n'avaient pas été soumis à une révision linguistique par un spécialiste. On y retrouve donc une langue plutôt spontanée, qui cherche cependant à ne pas être négligée. Les documents-témoins sont assez nombreux et la notion de qualité est assez bien définie par M. Bureau pour qu'il puisse se dégager de l'ensemble une idée juste de la qualité du français dans l'Administration.

On ne peut et on ne doit cependant pas, à partir de cette recherche, comparer l'Administration au reste de la société québécoise. Aucune évaluation du même type dans les autres secteurs ne permet la comparaison. L'Administration n'est peut-être ni pire ni meilleure, mais qui sait ?

En rendant publique cette étude, le Conseil veut attirer l'attention de l'Administration sur la qualité de son français et aider à son amélioration. Par exemple, pour être concret, il suffirait d'un effort sur quelques points pour réduire de moitié les fautes découvertes : une graphie adéquate du système métrique, du système international d'expression des unités et de divers autres symboles ; une meilleure construction des phrases ; un goût plus prononcé pour le terme juste ; un accord plus rigoureux du nom et du déterminant ; une méfiance accrue contre les anglicismes sémantiques.

Le Conseil remercie toutes les personnes qui ont accepté de laisser évaluer leurs textes. L'étude les laisse dans l'anonymat, mais elles ont rendu un grand service. L'efficacité au travail, dans la Fonction publique surtout, passe par l'efficacité de la communication, et cette dernière dépend en bonne partie de la qualité de la langue. Dans ce sens, mieux écrire, dans l'Administration, c'est mieux servir la société.

En présentant cette recherche, je tiens à féliciter son auteur pour l'ampleur de son travail dans un domaine jamais étudié jusqu'ici. Si quelque lecteur trouvait trop scrupuleuse sa méthode et trop pointilleuse ses exigences, qu'il se rappelle que la recherche est faite de rigueur et que la qualité de la langue doit prendre appui sur une attention aux détails, qui ne sont jamais sans importance.

Jean Martucci
Président

Introduction

ACCUSER OU CONSTATER?

Le sujet même du présent ouvrage pourrait, sans difficulté, être utilisé comme... prétexte à scandale, surtout si l'on tient compte d'une double mode : une première, très largement répandue, qui consiste à critiquer, à vilipender, à accuser, dès qu'il s'agit de la qualité du français chez nous et une autre mode, une mode universelle, qui se plaît à dénigrer, avec l'approbation générale bien sûr, le travail des fonctionnaires, le travail de ceux et de celles qui oeuvrent au sein de la fonction publique. Il serait trop facile pour l'auteur de jouer ici au «renard» auprès des lecteurs et des lectrices, afin d'amener flatteurs et flatteuses à «applaudir» aux dépens des personnes qui travaillent dans l'administration publique québécoise. Porter un jugement sur la qualité du français des autres, c'est se référer à un idéal de beauté de la langue, c'est-à-dire à une norme esthétique. Or, toute norme esthétique est fondamentalement individuelle et subjective. Il est peut-être légitime - en tout cas, c'est fort courant - de juger les comportements linguistiques des autres à partir de l'idée qu'on se fait du «bon français» et du «beau français», à partir donc d'une opinion de la beauté. Mais dans la perspective d'une enquête scientifique, un tel jugement de valeur, fondé sur une opinion personnelle, est exclu. En effet, l'analyse linguistique et statistique doit plutôt conduire à un constat, fondé sur des critères objectifs. Si l'objectivité implique, d'une part, le refus de l'attitude accusatrice, elle oblige,

d'autre part, à dévoiler les faits, tous les faits, même ceux qui pourront être «jugés» choquants. Ce qui précède ne veut pas dire que notre recherche va se limiter à un simple constat. Nous voulons également proposer une description, la plus exacte possible, du français écrit dans l'administration publique québécoise, d'après notre corpus. Dans ce but, nous allons nous intéresser tout particulièrement à l'identification de ce que nous appelons les «zones grises». C'est cette identification qui nous permettra, par la suite, de proposer des solutions concrètes. Ainsi, constatation, description et identification sont orientées vers un objectif positif : celui de contribuer à l'amélioration du français écrit.

LANGUE ET CULTURE

La langue est un phénomène social. La langue est un phénomène de culture. Et la culture, selon Linton, c'est «la configuration des.comportements appris et de leurs résultats, dont les éléments composants sont partagés et transmis par les membres d'une société donnée[1]». En conséquence, il y a de fortes chances pour que la langue écrite des employés de l'administration publique québécoise ne soit que le reflet de notre propre culture. En d'autres termes, le français écrit de nos fonctionnaires ne fait sans doute que nous renvoyer l'image de notre propre français, ce qui devrait nous inciter tous à ne pas pavoiser trop vite à leurs dépens.

Comme l'écrit Jean-Claude Corbeil :

> Par l'enculturation, l'individu apprend et intègre des modèles pour chacun de ses comportements, y compris ses comportements linguistiques, c'est-à-dire qu'il acquiert une certaine conception de la manière dont il faut se

1. Voir p. 8. (Les notes sont inscrites à la fin de chaque chapitre sous la mention : NOTES et RÉFÉRENCES.)

comporter ou agir au sein de son groupe ou des infragroupes auxquels il a affaire pour s'y intégrer ou s'en faire accepter[2].

Chacun de nous a appris et intégré des modèles, et particulièrement un modèle de langue. Et nous pensons facilement que les autres doivent se conformer à notre propre modèle. Dans notre analyse, nous n'allons pas nous référer à un tel modèle, mais à une norme fondée sur les consensus établis.

En effet, puisque la norme elle-même «se définit comme une culture[3]», une tradition, elle implique, à ce titre, l'existence de tels consensus, tacites ou explicites, et qui nous sont imposés, non pas par les grammairiens, les linguistes, les puristes ou quelque... caporal de la langue, mais bien par l'usage. Nous traiterons en détail du problème de la norme dans le deuxième chapitre. Il suffit de poser pour l'instant que, selon notre point de vue, l'usage le plus général prévaut sur celui d'un groupe restreint censé être «plus cultivé» ; car la culture, par définition, est le fait et le produit de toutes les personnes de toutes les couches de la communauté sociale et non l'apanage d'une caste particulière et minoritaire... fût-elle appelée «élite».

NOTRE MANDAT

Rappelons d'abord le mandat de recherche du Conseil de la langue française, défini comme suit par la Charte de la langue française : premièrement, «surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à ses qualités et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions» (article 188-a) ; deuxièmement, «avec l'assentiment du ministre, entreprendre l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées» (article 189-b). Pour remplir ce mandat, la Direction des

études et recherches du Conseil a élaboré un plan de recherche portant sur l'évaluation du statut du français (c'est-à-dire l'évaluation de la situation réelle et perçue du français au Québec) et de la qualité du français (c'est-à-dire l'évaluation des caractéristiques observables et quantifiables du français à travers les pratiques linguistiques des usagers). Les instruments de mesure appliqués doivent fournir des renseignements sur la situation contemporaine et permettre également des comparaisons avec des situations antérieures tout en esquissant les tendances pour les situations à venir[4].

Ce qui précède indique clairement l'importance accordée aussi bien par la Charte que par le Conseil de la langue française à la qualité de la langue. Pour le Conseil, cette notion de «qualité» implique des recherches portant sur «l'état de la langue», ou sur «les perceptions de l'état de la langue» :

> l'état de la langue, c'est-à-dire le recensement des caractéristiques observables et quantifiables du français tel qu'il se manifeste dans les pratiques linguistiques qui ont cours ; les perceptions de l'état de la langue, c'est-à-dire le recensement des évaluations formulées par les usagers sur le français au Québec[5].

Le mandat de recherche qui nous a été confié pour le présent projet concerne l'état de la langue et, plus précisément, l'état de la langue écrite dans l'administration publique. Les raisons qui ont poussé le Conseil de la langue française à susciter une telle recherche sont les suivantes :

> L'administration gouvernementale est un grand diffuseur de langue, tant aux niveaux interne qu'externe. Il s'y développe actuellement un nombre important de mécanismes de révision de langue, de support linguistique, qui vont de pair avec la multiplication des «cours de rattrapage» auxquels un nombre grandissant de Québécois a recours. On sait également que le service de consultation linguistique de l'Office de la langue française, qui est destiné en priorité à répondre aux besoins des entreprises, doit répondre à un nombre imposant de demandes en provenance du milieu de l'administration gouvernementale. En 1979-1980, sur 54 685 demandes, 14 595 provenaient de ce secteur. On ne possède actuellement aucune donnée sur la situation de la langue dans ce milieu[6].

Le problème de la qualité de la langue n'est pas seulement un problème linguistique ; c'est également un problème économique : rattrapage, révision et consultation entraînent des coûts et des délais supplémentaires. Ces coûts peuvent être, non pas totalement éliminés, mais réduits.

On comprendra donc que l'un de nos objectifs est de provoquer une prise de conscience des faits et, de là, une amélioration des textes produits dans l'administration publique, ces derniers représentant une grande partie du travail quotidien de plusieurs milliers de personnes. Une amélioration grandement nécessaire, diront les esprits chagrins... Contentons-nous de souhaiter une amélioration voulue de l'intérieur. Mais il est plus facile de faire des voeux pieux et méchants que de proposer des solutions. C'est pourquoi notre premier objectif sera de délimiter clairement et objectivement les principales zones grises, de les signaler à l'attention de tous ceux et de toutes celles qui ne souhaitent pas autre chose que

de faire mieux, d'écrire mieux. Cette étude ne s'adresse pas à des coupables... ni à qui veut absolument en trouver. Il est si facile d'être coupable d'une faute de français et combien plus facile encore d'en accabler le ou la responsable! Cette étude s'adresse à l'intelligence, à toute intelligence ouverte. Ouverte non pas à une critique facile, mais bien aux faits réels, tels qu'ils ont été observés, même si certains d'entre eux peuvent paraître difficiles à admettre.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le premier objectif général de cette recherche est de proposer une étude-témoin de la qualité du français écrit dans les textes de l'administration publique.

Par qualité du français écrit, nous entendons un emploi conforme aux conventions linguistiques qui régissent le code du français écrit. L'expression administration publique renvoie ici à des ministères ou à des organismes du Gouvernement du Québec.

À la suite de cette étude-témoin, nous voulons suggérer des solutions concrètes, fondées sur les résultats obtenus, pour améliorer la qualité du français écrit : c'est là le second objectif général.

En somme, le premier objectif permet d'établir un constat à travers une analyse objective, alors que le second consiste à proposer des moyens d'action positifs à partir de l'analyse réalisée. Dans une recherche de ce type, il nous semble souhaitable, voire nécessaire, de dépasser la phase de la stricte analyse scientifique et d'aborder celle de la mise en pratique.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1- Identifier les cas de non-conformité par rapport au code du français écrit sur les plans suivants :

- orthographe,
- grammaire et morphologie,
- syntaxe,
- sémantique,
- anglicismes,
- ponctuation.

2- Produire une étude statistique puis une étude comparative, en procédant comme suit :

- par direction : a) direction des communications

  b) direction spécifique au ministère ;

- par groupes de ministères :

  groupe A : ministères à vocation culturelle ou éducative,

  groupe B : ministères à vocation sociale, économique ou scientifique.

3- Établir une typologie hiérarchique des cas de non-conformité.

NOTES et RÉFÉRENCES

1. Cité par J.-C. Corbeil, dans La norme linguistique (E. Bédard et J. Maurais, dir.), p. 284.

2. Dans La norme linguistique, p. 285.

3. M. CASEVITZ et F. CHARPIN, dans La norme linguistique, p. 45.

4. E. BÉDARD et J. MAURAIS, Présentation générale du projet, p. 1.

5. Ibid., p. 2.

6. Ibid., p. 3.

CHAPITRE PREMIER

Modalités de l'enquête

LA QUALITÉ DU FRANÇAIS : UN SUJET TABOU?

Recueillir des textes pour constituer un corpus peut sembler une tâche simple et facile. Mais lorsque l'objectif visé est l'analyse de la qualité du français, le chercheur a vite l'impression de s'attaquer à un sujet tabou. Il est difficile de déterminer ce qui provoque le plus de méfiance : l'étendue de l'inventaire des erreurs, le caractère catégorique des tests statistiques, la publication des résultats, ou, encore plus, l'interprétation qu'on peut en tirer - non pas tellement l'interprétation scientifique elle-même, mais bien l'interprétation qui risque d'être faite par les médias et le grand public. Cette méfiance nous semble justifiée dans la mesure où, à la suite d'enquêtes de ce type, les cris d'indignation et les manchettes à sensation l'emportent trop souvent sur la recherche de solutions.

Cette méfiance s'explique encore par la crainte d'être pris en défaut, ce qui est fort compréhensible, car personne n'aime voir ses écrits soumis à une analyse des erreurs... Ni vous ni moi d'ailleurs. Une telle attitude n'est pas un phénomène particulier au monde de l'administration publique : nous avons pu observer une réaction semblable de la part d'étudiants du cycle universitaire.

En effet, lors d'une recherche conduite en 1976 à l'Université Laval[1], nous avons invité les étudiants et les étudiantes à participer librement à notre enquête ; fait significatif, il suffisait de mentionner cette liberté de participation pour les voir quitter la salle par dizaines! Il demeure que plus de 570 personnes, ce qui est tout de même important, ont contribué, de bonne grâce, à cette recherche menée à la Faculté des lettres ; mais comme le nombre total d'inscriptions à la faculté était alors d'environ 1 200, on est bien obligé de conclure que la moitié des étudiants et étudiantes de premier cycle ont préféré s'abstenir, même si l'enquête respectait le principe de l'anonymat.

Insistons sur le fait que, dans le cas de la présente enquête sur la qualité du français dans l'administration publique, les sous-ministres et les chefs de direction ont collaboré de façon enthousiaste. Il fallait quand même s'attendre à rencontrer certaines résistances. En fait, il a fallu toute une année pour obtenir l'ensemble des textes nécessaires à la constitution du corpus, certains organismes ou ministères ont mis des mois avant d'accepter de nous envoyer des textes ; certains autres ont carrément refusé de participer à l'enquête... et cela, malgré le fait que tous les ministères ou organismes visés par notre étude ont reçu une lettre officielle émanant directement du bureau des sous-ministres en poste, pour les inviter expressément à participer à notre enquête. Pour toutes ces raisons, la constitution du corpus a été une étape longue, laborieuse et même difficile, ce qui a retardé d'autant les recherches ultérieures.

Si toute enquête sur la qualité du français suscite des réticences dans quelque milieu que ce soit, cela s'explique sans doute par l'attitude négative de la société d'ici... contre la langue d'ici. Ce négativisme linguistique, qui semble devenu une forte

tradition chez nous, ne peut qu'engendrer une «conscience linguistique exacerbée»... exacerbée par tant de critiques émotives, tant de débats passionnés, tant de jugements de valeur, depuis tant d'années!

Qu'un tel sujet suscite tant d'émotion et fasse tellement sensation, c'est tant mieux, puisque c'est «avec le coeur» qu'on garde sa langue, qu'on la perpétue, qu'on l'illustre. Mais à côté de l'émotion et surtout de l'indignation, il faut faire une place à l'observation, à l'analyse, à un peu plus de neutralité, en somme.

TYPE D'ÉCHANTILLON

Il est possible de déterminer un échantillon aléatoire dans les cas où l'objet de l'étude est un comportement, une conduite, une production à venir : réponses à un questionnaire, à une enquête, à un test. Mais dans le cas présent, l'objet de l'étude vise des conduites linguistiques déjà réalisées, des productions déjà existantes, des textes déjà écrits. Il était donc impossible de construire un échantillon aléatoire qui, en plus des autres paramètres, tienne compte de paramètres comme le sexe, l'âge et le niveau de scolarité. En effet, on peut faire l'hypothèse suivante : on risque de ne pas trouver pour la même direction, le même ministère ou organisme, le même groupe d'âge et le même niveau de scolarité, d'une part, un texte écrit par un homme et, d'autre part, un texte écrit par une femme. De plus, les textes ayant déjà été écrits, il aurait été fort laborieux - voire impossible dans certains cas - de retrouver l'âge et le niveau de scolarité des auteurs ou auteures au moment de la production du texte.

La représentativité a donc été établie par nécessité, d'après les paramètres suivants :

- type de ministère ou organisme,
- groupe A ou B : ministères à vocation culturelle ou non culturelle.

Ce sont là, de toute façon, les paramètres pertinents et importants à considérer, puisqu'il s'agit d'une étude comparative de la qualité du français écrit, tel qu'on peut l'observer dans les textes émanant de différents ministères ou organismes du gouvernement du Québec. Le type de recherche envisagé et la nature des objectifs poursuivis déterminent la nature du corpus et le type d'échantillonnage à rechercher.

RÉPARTITION DES TEXTES

L'échantillon de textes à l'étude a donc été constitué de la façon que nous allons maintenant décrire. Nous avons d'abord distingué deux grands groupes :

- groupe A : ministères, organismes à vocation culturelle ou éducative ;
- groupe B : ministères, organismes à vocation sociale, économique ou scientifique.

Chaque groupe est représenté, dans notre étude, par cinq organismes ou ministères.

Enfin, chaque ministère ou organisme est représenté à son tour par deux directions :

1. direction des communications ou l'équivalent (D1) ;
2. direction répondant à la vocation spécifique du ministère ou de l'organisme (D2).

Si nous ne donnons pas ici la liste des ministères et organismes concernés, c'est tout simplement parce que le respect de l'anonymat total a été posé comme une condition essentielle et préalable à toute notre recherche.

DATE, LIEUX ET CONDITIONS DE L'ENQUÊTE

Les textes soumis à l'analyse ont été recueillis entre mars 1983 et juin 1984, et ils proviennent soit de Québec, soit de Montréal, les principaux services gouvernementaux étant répartis entre ces deux villes.

Pour être retenus, les textes devaient appartenir à l'une des catégories suivantes : rapports scientifiques, rapports de mission, comptes rendus, études, notes de service (de plus d'une page). Cette diversité était commandée par la diversité même des textes qui sont produits quotidiennement dans l'administration publique. Pour que l'analyse soit valable, il faut que les textes retenus, lors d'une enquête, reflètent l'activité habituelle de ceux qui les produisent, et cette activité est diversifiée.

Ont été exclus : les notes de service de moins d'une page, les mémos, les lettres et tous les textes analogues. De plus, les textes devaient avoir été rédigés par des personnes à l'emploi du gouvernement du Québec. Enfin, condition importante : aucun texte ne devait avoir été retouché par des réviseurs professionnels. En conséquence, tous les textes retenus pour analyse devaient appartenir à la catégorie des textes «à circulation interne».

L'ensemble des textes recueillis totalise 867,6 pages, soit plus de 13 000 phrases ou environ 275 000 mots. Un tel corpus est suffisant pour permettre de caractériser la qualité du français écrit du secteur concerné, étant donné, d'une part, son ampleur, et d'autre part, le fait qu'en matière de productions linguistiques, le nombre de règles et de mots effectivement utilisés est restreint par rapport aux possibilités théoriques. En d'autres termes, l'ampleur du corpus - de même que nos recherches antérieures - permet de penser que la plus grande partie du vocabulaire de base et la majorité des règles usuelles

et des structures de phrases du code écrit seront représentées dans l'ensemble des textes. Ainsi, par exemple, les phénomènes d'accord sont toujours d'une très haute fréquence, quelle que soit par ailleurs la nature d'un texte. Le corpus recueilli convient d'autant plus à la présente étude qu'il s'agit, comme l'indique le titre de cet ouvrage, d'une étude-témoin et non d'une enquête exhaustive qui aurait touché toutes les directions de tous les ministères.

NOTES et RÉFÉRENCES

1. C. BUREAU, Rapport d'enquête sur la qualité du français écrit des étudiants de la Faculté des lettres de l'Université Laval, p. 15-18.

CHAPITRE II

Analyse linguistique : l'identification des erreurs

LES NOTIONS D'ERREUR ET DE QUALITÉ DU FRANÇAIS

L'identification des erreurs est une opération strictement technique. Mais une telle opération ne saurait être conduite sans se fonder sur des assises théoriques clairement établies. En effet, puisque «c'est le point de vue qui crée l'objet[1]», l'erreur n'existe pas sans ce «point de vue» qui la définit, la fait exister ; cela peut sembler une évidence. On constate toutefois que, si l'expression qualité du français est très largement utilisée, elle est, par contre, rarement définie.

C'est pourtant cette définition toute théorique de l'objet qui permet, dans la pratique, de classer tel ou tel phénomène comme étant une erreur. La définition adoptée détermine ainsi directement et très fortement toute l'analyse. Par exemple, tel emploi sera ou ne sera pas identifié comme une erreur, selon que la définition aura inclus ou exclu des aspects comme l'originalité du style, la clarté des idées ou la beauté de l'expression. De tels éléments ont certes une grande importance, mais il est impossible de les traiter objectivement dans la mesure où des notions comme «originalité», «clarté» et «beauté» sont largement tributaires des réactions subjectives et, en conséquence, varient grandement selon les individus, les communautés, les époques et... les modes.

C'est pourquoi, si la définition que nous proposons de la qualité du français écrit peut sembler prudente, c'est parce qu'elle se veut, avant tout, opératoire :

> Nous entendons par qualité du français écrit : un emploi conforme aux conventions linguistiques qui régissent le code du français écrit. Il faut entendre par conventions linguistiques non pas un ensemble de règles imposées par une «élite» ou dictées par le «génie» (?) de la langue, mais bien les conventions de fait qui constituent en quelque sorte, par rapport au sujet parlant ou écrivant, le passé de la langue et qui sont nécessaires pour assurer la communication dans cette langue. C'est une convention du français que de renvoyer à la réalité bois par l'ensemble de phonèmes /bwa/ ou par la graphie bois plutôt que par celle de bios, de tree, ou de skov, et c'en est une autre d'écrire il dira et non il diront. Ces conventions ne sont pas d'ordre transcendant ni issues d'une sorte de totalitarisme linguistique : elles assurent simplement le fonctionnement d'une langue selon les règles d'organisation propre à cette langue[2].

En fonction de ce qui précède, l'erreur peut alors être définie simplement comme : un cas de non-conformité par rapport au code.

Ces définitions ont des conséquences théoriques et pratiques importantes : de par les limites qu'elles imposent, elles évacuent, hors de leur champ théorique, un phénomène majeur comme le style - ce qui peut paraître étonnant à première vue. Mais un tel «point de vue» est tout à fait rigoureux si l'on accepte, à la suite du philosophe Gilles-G. Granger, de définir le style comme un ensemble de «surcodes»[3]. Comme on l'a vu, la définition de qualité de la langue

s'articule autour des notions centrales de «code» et de «norme» ; elle ne peut donc pas intégrer les faits de style, puisque ces derniers constituent, justement, des «surcodages par rapport au codage linguistique comme tel[4]».

C'est pour bien marquer ces distinctions que nous opposons la notion de qualité du français à celle de français de qualité, qu'on peut définir ainsi :

> un emploi qui, en plus d'être conforme aux conventions linguistiques en usage, manifeste une richesse de vocabulaire, une variété syntaxique, une élégance rhétorique et une organisation du déroulement adaptées à la situation de communication[5].

La qualité du français est fonction de l'application stricte du code linguistique, alors qu'un français de qualité dépasse l'observance des règles pour manifester un pouvoir créateur sur la langue et par la langue. Il va sans dire que la qualité du français est plus facile à atteindre qu'un français de qualité ; le pouvoir créateur, en effet, transforme et renouvelle la langue commune telle qu'on la connaît. Toute transformation d'un objet suppose la connaissance de cet objet. Or, dans le cas d'un objet linguistique, la création, le style consiste à «jouer» avec la langue : comment jouer avec la langue si on ne connaît pas, au préalable, les règles du jeu?

C'est à ces règles fondamentales, qui sont des conventions du code du français, que la présente étude s'intéresse.

LES NOTIONS DE NORME ET DE QUALITÉ DU FRANÇAIS

La notion de qualité de la langue est en rapport direct avec la notion de norme, qu'on peut définir

ainsi : l'ensemble des consensus, tacites ou explicites, adoptés par une communauté à propos de la façon de parler ou d'écrire. Cette définition laisse entendre qu'il n'y a pas une seule norme, mais qu'il y en a plusieurs, qui varient selon les communautés. Certes, plusieurs communautés différentes peuvent appliquer les mêmes normes pour un aspect ou l'autre de la langue ; il en est ainsi pour l'orthographe : qu'on soit Québécois, Français, Suisse, Belge, Marocain ou Algérien, on se réfère aux mêmes règles, à la même norme orthographique. Mais il n'en est plus de même dès qu'on entre, par exemple, dans le domaine de la prononciation ou du lexique : ainsi, sucre en poudre ne désigne pas la même chose au Québec et en Provence. Exemple inverse : on dira surtout blé d'Inde au Québec et maïs en France, pour désigner une même réalité. Il y a aussi des cas plus complexes : si l'on trouve débarbouillette au Québec et gant de toilette en France, c'est parce que les réalités désignées dans les deux cas ne sont pas tout à fait les mêmes, d'où des termes différents. Et cela va plus loin encore, puisque la plupart des Québécois et des Québécoises trouvent que ce gant de toilette ressemble davantage à une... mitaine - terme fréquemment utilisé ici d'ailleurs, pour ne pas confondre ce gant ou cette mitaine avec notre très fameuse débarbouillette.

Comme l'écrit Alain Rey :

> La norme unique n'est pas souhaitable. Cette norme - notamment lexicale, en réservant les questions phonétiques et syntaxiques - est définie à partir d'un ensemble d'usages (a) français de France et notamment français d'Île-de-France, (b) bourgeois, (c) cultivés (on abordera plus loin les points [b] et [c]). Elle doit être élargie ; des sous-normes correspondant aux usages sociaux réels doivent être élaborées.

> En effet, le dictionnaire, qu'il soit libéral ou puriste, n'échappe pas à la norme. Inclure des québécismes, des belgicismes, des helvétismes (et des «maghrébinismes», des «africanismes»...) dans un dictionnaire ne signifie, ne signifiera jamais inclure tous les québécismes observables, ni même le maximum de québécismes, de belgicismes, etc. Le choix, ici, doit être effectué par la communauté concernée: mais cette communauté peut être divisée. La construction d'une norme québécoise, belge, helvétique, etc., regarde à l'évidence les Québécois, les Belges, les Suisses[6].

Dans la présente recherche, nous avons toujours tenu compte de la norme québécoise, qu'elle repose sur un consensus tacite ou qu'elle ait reçu une sanction officielle de la part de l'Office de la langue française[7]. Tenir compte de la norme québécoise, c'est introduire un nouveau «point de vue théorique» dans l'analyse ; et ce «point de vue», comme tout parti pris théorique, a des conséquences pratiques importantes sur l'identification des erreurs : tel régionalisme sera ou ne sera pas considéré comme correct, en fonction des définitions et des principes d'analyse adoptés. Il est donc essentiel de rappeler ici notre position à ce sujet :

> Tout québécisme - ou, de façon plus générale, tout régionalisme dans l'ensemble de la francophonie - peut être considéré comme correct :
>
> 1. S'il est tout d'abord «une expression bien formée», c'est-à-dire s'il est construit en conformité avec le système ou les possibilités du système de la langue française (critère de conformité).
>
>   Ex. : débarbouillette.

2. Si, tout en satisfaisant au critère de conformité, il n'a pas d'équivalent exact en français pour désigner une réalité nouvelle ou différente (critère d'unicité).

   Ex. : aréna.

3. Si, tout en satisfaisant au critère de conformité, son emploi est dominant dans l'aire considérée (critère d'usage dominant).

   Ex. : traversier au lieu de ferryboat.

4. Si, tout en satisfaisant au critère de conformité, son emploi est généralisé dans l'aire considérée, de sorte qu'il entre en concurrence avec ses équivalents (critère de concurrence).

   Ex. : magasiner à côté de faire des courses, des emplettes.

5. Si, tout en satisfaisant au critère de conformité, il constitue une création d'ordre rhétorique (figure ou trope) qui, à titre de création, mérite d'entrer dans le fonds français (critère de créativité).

   Dans ce cas, le québécisme, le régionalisme :

   - ou bien n'a pas d'équivalent exact,
   - ou bien est plus répandu que ses équivalents,
   - ou bien est en concurrence avec ses équivalents.

   Pour qu'une « création » soit retenue comme correcte, il faut que l'un des trois critères : unicité, usage dominant ou concurrence, selon le cas, s'ajoute au critère de créativité et au critère fondamental de conformité.

Voici des exemples :

"Il n'est pas séraphin" (=avare).

"J'ai rencontré un petit suisse" (=tamia).

"avoir son voyage" (=en avoir assez).

Précisons que par québécisme - ou par régionalisme, de façon plus générale - nous renvoyons à un emploi spécifique, mais pas forcément à un emploi exclusif. En d'autres termes, c'est la spécificité, non l'exclusivité, qui doit être reconnue comme la condition de l'identification du régionalisme, et c'est là une condition nécessaire et suffisante[8].

On a trop souvent tendance à considérer les régionalismes comme du français de bas étage, alors qu'ils surgissent naturellement dans la langue, comme le souligne P. Guiraud :

> Le français cultivé se définit par des règles tirées d'une réflexion sur l'idiome et de l'expérience d'une tradition, alors que le français du peuple n'est soumis qu'aux lois naturelles qui gouvernent tout système de signes[9].

Si le français cultivé est celui d'une «réflexion» intellectuelle, le français populaire est celui de l'action, de l'action sous toutes ses formes telles que vécues par tous les membres de la communauté. En ce sens, le français dit «populaire» est science et conscience de la langue autant que le français dit «cultivé» - avec cette seule différence que science et conscience linguistiques sont spontanées dans le premier cas et rationalisées dans le second.

Pourtant, dès qu'il s'agit de norme, celle du français cultivé prévaut, la plupart du temps, sur celle du français populaire. S'il en est ainsi, c'est sans doute en vertu du «principe de dominance» dont parle Jean-Claude Corbeil :

> Au sein d'un groupe, l'usage linguistique qui prédomine est celui des infragroupes qui contrôlent les institutions[10].

Puisque la normalisation linguistique «consiste à privilégier certaines variantes dialectales ou sociales[11]», on s'imagine facilement que les variantes retenues comme normes sont, le plus souvent, celles-là mêmes des groupes qui détiennent le pouvoir de normaliser... et donc de décider en leur propre faveur. «La raison du plus fort» ici n'est pas toujours celle du plus grand nombre ; c'est que, à côté de la norme statistique, il y a la norme de prestige :

> On croit communément que l'existence d'une norme est un trait caractéristique de la seule variété standard d'une langue. Il n'en est rien, chaque variété linguistique a, de fait, sa propre norme même si elle n'est pas toujours décrite. Ce qui caractérise la norme de la langue standard et lui confère un tel prestige, c'est qu'elle est codifiée dans des ouvrages de référence comme les grammaires et les dictionnaires. La norme de la variété standard ne doit donc pas être confondue avec sa codification : cette dernière est toujours, par la force des choses, en retard sur la norme qu'elle est chargée de décrire (et, corollairement, d'imposer)[12].

Qu'il le veuille ou non, et quelle que soit la variété de langue qu'il pratique inconsciemment, tout individu est confronté à d'autres normes, en particulier à la norme de la variété dite «standard», à chaque instant de sa vie quotidienne ; il en est de même pour le chercheur au moment de l'analyse. Comme l'écrit Georges Mounin :

> Le développement même de l'observation linguistique tend de plus en plus à inclure les

> problèmes de la norme et à renoncer à l'attitude provisoire qui rejetait hors du domaine scientifique toute prise en compte de cette norme. La prise de conscience et l'existence générale d'une contrainte linguistique du groupe, et des exigences mêmes de la communication, et des demandes tout à fait recevables de la pédagogie, font qu'aujourd'hui moins qu'hier il y a d'hostilité de principe à l'égard de l'attitude négative et prescriptive[13].

Dans toutes nos recherches sur la qualité du français, nous avons voulu tenir compte et de la norme québécoise et de la norme du «supra-groupe[14]» qu'est la francophonie. Autrement, il aurait fallu considérer tous les régionalismes et tous les québécismes comme étant des erreurs, des fautes, point de vue que nous ne partageons pas. C'est pourquoi nous avons «orienté» notre analyse en fonction d'une norme ainsi définie : un emploi qui respecte les modes de structuration linguistique du français, qu'il s'agisse des structurations orthographiques, grammaticales, syntaxiques, étymologiques ou morphologiques. Notre définition s'appuie ainsi plus sur les possibilités internes du système linguistique du français, que sur les conventions privilégiées par un groupe social quelconque, fût-il le supra-groupe.

GRILLE DE CORRECTION

Toute grille de correction constitue un «point de vue» théorique, autant par les définitions proposées que par les catégorisations adoptées. Et les implications pratiques ici sont directes : il n'y a d'erreurs qu'en fonction de la grille adoptée. Il faut donc rendre cette grille explicite : les lecteurs et les lectrices pourront ainsi vérifier l'orientation donnée à la grille; cela est d'autant plus important que la

grille de correction constitue, dans une recherche de ce type, l'appareil méthodologique de base.

La grille que nous allons maintenant présenter est une grille quelque peu modifiée par rapport à celle que nous avons proposée dans Le français écrit au secondaire[15].

F0 **ORTHOGRAPHE** :
erreur dans l'utilisation des graphèmes, qu'il s'agisse d'omission, de substitution, de déplacement ou d'addition.

Sous-catégories

F01 toute erreur de graphème, pour n'importe quel mot, incluant les infinitifs et le radical stable des verbes, mais excluant les désinences verbales (voir grammaire) :

"les charriots"

"a entrainé"

"du laisser_faire"

"tranquilité"

"un excédant"

"la revision"

"racourcir"

"rappatriées"

"ces deux filliales"

"le sous-signé".

F02 emploi de majuscule au début d'un nom commun ou d'un adjectif ;
emploi de la majuscule dans les titres :

"le Sous-ministre"

"Gestion Budgétaire Et Comptable"

"l'on doit voir :
- A l'embauche de personnel"

"Service de l'Aménagement et de l'Exploitation de la Faune".

F03 majuscule absente au début d'un nom propre :

"Les activités de notre direction"

"des jeunes néo-québécois"

"les français partagent notre désir /.../"

"congrès de l'ordre des agronomes".

F04 confusion avec une autre graphie existante, entraînée par une homophonie ou une quasi-homophonie :

"Non de la Z.E.C."

"statut quo"

"Quoiqu'il en soit, je retiens quelques principes fondamentaux"

"/.../ qu'on trouve ça et là /.../"

"/.../ un éditorial qui blâme le ministre X... pour ne pas avoir fait connaître son point de vue plutôt."

F05 transcription à l'écrit d'un phonème présent à l'oral :

"Étant donné que le l'ont vend boeuf, porc, /.../" (seul cas attesté dans le corpus).

F06 absence de majuscule au début d'une phrase après un point :

"Tous les joints des portes recouvertes de tôle galvanisée n'ont pas été remplis de soudure.
les joints des panneaux en plastique dans le bas des portes n'ont pas été remplis de silicone."

F07 erreur en rapport avec les frontières des mots :

1re liaison graphique :

"au plustôt"

"les plus malpris"

2e absence d'apostrophe et liaison graphique :

"la laine minérale siéchappé"

3e absence de trait d'union dans l'inversion : cas non représenté dans le corpus.

F08 erreur dans l'emploi de symboles divers :

1re utilisation de symboles arithmétiques au lieu d'un mot :

"de 4 en 4 ans"

2e erreur dans l'utilisation des symboles du système international d'unités (SI) :

"83 03 07 a.m."

3e absence d'accent sur les majuscules dans les titres :

"SUJET : 1 - PROBLEMATIQUE"

4e erreur dans l'utilisation des sigles et des symboles divers :

"hiver' 84"

"54 p.100"

5e absence de guillemets ou de soulignement lorsqu'on cite un mot, une expression :

"Le terme qualité est employé trois fois dans le document /.../ " (Il faudrait souligner ou mettre entre guillemets le mot qualité.)

6e erreur d'utilisation des guillemets ou du soulignement dans un titre :

"X... a présenté une communication intitulée Quelques caractéristiques démolinguistiques des Québécois d'origine grecque" (Il faudrait mettre le titre entre guillemets, puisqu'il ne s'agit pas d'un ouvrage.)

FSÉ **SÉMANTIQUE** :
erreur dans le choix d'un terme (la forme) par rapport au sens qu'on veut transmettre (le contenu).

Sous-catégories

FSÉ1 incompatibilité sémantique :

l'incompatibilité met en présence deux mots qui de par leur sens s'excluent mutuellement :

"Les publications déjà vendues restent à vendre."

"/.../ des activités de plein air non consommatrices de la faune."

"L'espace disponible aux jambes /.../ n'est pas aussi une garantie immuable."

"On peut présumer qu'il existe une certaine aberration entre la somme des opinions et la réalité."

FSÉ2 impropriété sémantique :

utilisation d'un mot au lieu d'un autre, qui est le terme approprié par rapport au sens à transmettre :

"La maintenance de ces systèmes"

"/.../ le budget fut minimisé"

"les thèmes filmiques"

"/.../ méthode de contrôle des déprédateurs".

"on budgette"

"Le dessin de la conjoncture n'a pas été contesté."

FSÉ3 pléonasme :

utilisation d'un mot superflu parce qu'il crée une redondance sémantique :

"Le Comité suggère de donner gratuitement tous les dépliants et tout ce qui est instrument de promotion quelle qu'en soit la forme de présentation."

"/.../ 10 % de l'ensemble de l'effectif scolaire"

"/.../ auraient plus de deux ans d'âge /.../"

"/.../ si l'on attend que tout l'ensemble soit prêt".

FSÉ4 québécismes définis comme incorrects par application des critères suivants : conformité, unicité, usage dominant, concurrence, créativité :

cette catégorie n'est à peu près pas représentée dans notre corpus, sauf pour des cas

comme «caps», «moppes», «staff», «cancellation», etc., qui ont été classés dans les anglicismes.

FSÉ5 barbarisme de forme et de sens ; il s'agit, en général, de création :

"l'inobservation"

"Le rince finale"

"/.../ que des changements radicaus dans nos structures industrielles ont complètement déqualifiés."

"à l'intention des organismes relayeurs"

"dans le cas où l'infracteur est reconnu coupable".

FSY **SYNTAXE** :
erreur dans la construction de la phrase.

Sous-catégories

FSY1 absence de complément après un mot qui en exige un habituellement, ou lorsque le contexte l'exige :

"Au plan scolaire, la classe d'accueil est en quelque sorte un symbole de l'effort déployé par la société québécoise vis-à-vis des immigrants pour les accueillir et leur permettre d'entrer en contact _____" (en contact avec qui?).

FYS2 emploi de la préposition :

absence de la préposition, emploi d'une préposition au lieu d'une autre, présence d'une préposition inutile :

"Plutôt que d'intervenir au plan de la qualité /.../"

"de meilleurs services en région"

"/.../ et être inclus dans un contrat qui prévoirait des prix de location accessibles par une tarification adaptée."

"d'autres gestes seront posés dans le programme d'action"

FSY3 absence d'un élément (ou groupe d'éléments) nécessaire :

"le comité chargé de la qualité _____" (de quoi?)

"/.../ ils n'ajoutent aux possibilités actuelles de — conversationnel que la possibilité de transmettre des petits dessins simplistes /.../"

"Entrevue avec — 10e condidat au concours d'agent de bureau /.../"

"au primaire et — secondaire, rigidité des curriculum /.../"

"Une autre réunion est fixée — le lundi 26 janvier".

FSY4 erreur dans l'ordre des mots :

"Avons nous libéré un animal dans un habitat non favorable qui mourra d'inanition?"

"/.../ trois (3) préposés aux renseignements occasionnels"

"Il s'agirait pour le ministre principalement de présenter le document /.../"

"Compte tenu du caractère donc largement intuitif ou courant de la pensée du législateur

en cette matière, force est de constater /.../"

"Il est à noter que le Musée offre des visites commentées sur réservation, sous la responsabilité de /.../".

FSY5 emploi du substitut :

absence de substitut, emploi d'un substitut au lieu d'un autre, présence d'un substitut inutile, renvoi ambigu (par exemple on au lieu de nous) :

" - Concrètement :
- on est obligé de procéder par mutation ;
- on aimerait que le poste soit comblé d'ici le mois d'avril ;
- on cherche quelqu'un ayant au moins un 2e cycle et 7 ans d'expérience."

FSY6 erreur de construction dans la phrase :

"Il apparaît que le temps important qui devrait être alloué à l'élaboration d'outils antérieure à l'exercice des principaux droits reconnus retarderait indûment l'exercice des droits en question."

"Pour ce qui concerne les chefs de section /.../"

"Tant qu'aux 30 autres titres /.../"

"D'autre part, notre service peut participer aux actions des ministères ou organismes gouvernementaux commanditaires en région avec les produits audiovisuels gouvernementaux."

"La violence existe chez les jeunes d'âge du primaire et il faut se pencher sur ce problème."

"Ces projets sont à ce point semblables dans les orientations et dans la méthodologie qu'ils préconisent qu'on peut croire qu'ils proviennent d'une même source."

"Pour pallier au peu de place réservé à la danse /.../".

FSY7 emploi de conjonction (de subordination ou de coordination) :

absence de conjonction, emploi d'une conjonction au lieu d'une autre, présence d'une conjonction inutile :

"Les enseignants voient dans la présence accrue du personnel non-enseignant une ressource susceptible de modifier pour le mieux leur approche d'enseignant comme aussi leur conception de l'encadrement."

FSY8 emploi de l'adverbe :

absence d'adverbe (ou d'une partie de l'adverbe dans ne...pas), emploi d'un adverbe au lieu d'un autre, présence d'un adverbe inutile :

"En clair, la porte d'entrée du service /.../"

"Si cette personne va prêter main forte à l'entrepôt, d'accord le temps de distribution sera diminué de moitié /.../"

"Dans une première étape, nous créerons un fichier des quelques 2000 circulaires /.../"

"On pourrait bien être tenté de déduire de ce qui précède que le traitement juridique de ces concepts /.../ est inopérant ou tout du moins, n'a rien de juridiquement crédible."

FSY9 emploi du déterminant :

absence de déterminant ou erreur dans l'emploi du déterminant :

cas non attesté dans le corpus.

FG **GRAMMAIRE** :
erreur relative à l'emploi des modes et des temps et au phénomène d'accord.

Sous-catégories

FG1 erreur dans l'emploi des temps :

"X... répond qu'un pantalon pourrait toujours être fabriqué par ... si une demande générale est faite."

FG2 erreur dans l'emploi des modes :

"X... s'est déjà vu confié un mandat en ce sens /.../"

"Il a dû déterminé et effectué la réduction /.../"

"/.../ la nouvelle version prévoie cette possibilité"

"Par ailleurs, au plan de la méthodologie, les participants insistant sur l'importance de regarder le vécu scolaire en interrogeant notamment l'expérience de bonnes éducatrices et de bonnes enseignantes."

FG3 participe passé :

erreur dans l'accord, barbarisme, absence d'accent :

"Les membres du /.../ se sont montré_ inquiets des nombreuses opinions qui ont été exprimées /.../"

"/.../ responsabilité qu'ils ne sont pas habituées de donner /.../"

"Nous sommes d'avis qu'il a agit de bonne foi /.../"

"Nous avons exclus du projet de révision /.../"

"Est-il possible d'inscrire cette recherche dans la continuité des recherches déjà effectués?"

FG4 accord du verbe :

erreur dans l'accord du verbe mettant en cause soit le mode, soit le temps, soit les deux à la fois. Par analogie ou par influence de l'oral, l'individu emploie une terminaison au lieu d'une autre. Il confond des terminaisons qui existent dans le paradigme verbal. Les barbarismes de conjugaison, qui renvoient à des formes inexistantes, n'entrent donc pas dans cette sous-catégorie (voir FG10) :

"/.../ les 60 organismes qui la compose."

"Les protestations des francophones /.../ semble s'atténuer graduellement /.../"

"Sans grande difficulté, cette dernière convainct le ministère d'aller en coédition avec le privé."

"Le responsable du comité avec l'aide du secrétaire choisissent les personnes les plus compétentes /.../"

"l'abus des drogues entraînent des répercussions plus sévères."

"C'est dans cette perspective que l'existance d'écoles spéciales doivent être vue."

FG5 accord du nom :

absence d'accord ou accord erroné :

"l'ensemble des méthodes d'enseignements"

"/.../ à la demande ou avec le consentement expresse du commanditaire : /.../"

"la demande d'effectif_ pour combler ce poste"

"un bureau d'ingénieur_-conseil_"

"des tiré_-à-part".

FG6 accord du pronom :

absence d'accord ou accord erroné :

"Dans un deuxième temps, il est important que l'individu prenne conscience qu'un organisme peut les aider à solutionner ses problèmes."

"la vente de 25 carcasses au prix de gros à 75 00$ chacun_."

FG7 accord de l'adjectif :

absence d'accord ou accord erroné :

"/.../ des affaires d'intérêt publiques à Radio-Canada."

"/.../ intervient à tous les groupes d'âge de façon plus ou moins permanent__"

"À ce propos les pratiques sont bien différents d'un milieu à l'autre."

"cuisson extérieur_ de l'agneau entre le stade et le vélodrome."

FG8 accord du déterminant :

absence d'accord ou accord erroné :

"Chacunes à sa façon, ces personnalités expriment le plaisir et le mieux-être."

"en maintes endroits"

"au cours des émissions du 22 et 29 janvier 1984".

FG9 erreur dans le choix de l'auxiliaire, absence d'auxiliaire ou confusion des formes des auxiliaires être et avoir :

"il faut alors procéder à une évaluation interne de l'atteinte des objectifs chez les étudiants qui ont passé par les classes d'accueil en les comparant à un modèle standard."

FG10 barbarismes de conjugaison :

utilisation de formes inexistantes (voir FG4) dans le paradigme verbal et qui touche la terminaison ou le radical ou les deux, lorsqu'il s'agit d'un radical instable (voir F01) :

"Si on avait recours à l'entreprise privée, ces coûts s'éleveraient à environ /.../"

"Elle ne parait pas répondre aux besoins des principaux usagers."

FA **ANGLICISMES** :
erreur à cause de l'influence de l'anglais.

Sous-catégories

FA1 anglicisme de forme et de sens ; emprunts directs, créations lexicales tirées de l'anglais, emploi de mots du français mais avec valeur sémantique de l'anglais :

"25 Alternatives à l'emprisonnement"

"moppes"

"cancellation"

"le listing".

FA2 anglicisme de construction :

construction syntaxique imitant une construction de l'anglais :

"Dû à la période des vacances estivales et aux nombreux intervenants impliqués, il serait souhaitable que /.../"

"Concernant les langues maternelles, tant anglaise que française, on déplore la baisse de qualité /.../"

"durée du projet : dépendamment de l'ampleur de l'étude, du nombre de documents politiques de tout ordre à analyser : de 6 à 12 mois."

"/.../ a été mandaté pour représenter dorénavant le ministère de /.../ sur la commission de normalisation/.../"

"X... est sur le comité organisateur."

FA3 autres anglicismes :

"(organismes vs publics)".

FI **INATTENTION** :
il s'agit de cas où nous pouvons faire la preuve, à partir de l'examen du texte, qu'il s'agit d'un pur oubli :

"les mileiux scolaire"

"conbribution"

"cerlui"

"demeurer raélistes"

"d'un fort lointoin congrès".

FP **PONCTUATION** :
absence d'un signe de ponctuation ou emploi au mauvais endroit.

Seules les catégories relatives à l'emploi du point, de la virgule et du point-virgule sont bien représentées dans le corpus ; nous limiterons donc notre liste d'exemples à ces catégories, étant donné que, dans tous les autres cas, la proportion d'erreurs est inférieure à 2 % de l'ensemble (voir le tableau IV.7).

FP1 absence de point :

"le comité n° 1 doit préparer une conception commune du Conseil sur ce sujet_ Il ne s'agit donc pas /.../".

FP2 emploi du point au mauvais endroit :

"Depuis le dépôt de ce document en octobre 79._ La /.../ ne s'est donc pas préoccupée de /.../".

FP3 absence de virgule :

"D'ailleurs_ c'est ce qui se produira bientôt."

"Un service permanent de consultation et d'animation est donc offert aux clientèles régionales_ pour tous les documents audiovisuels gouvernementaux_ produits ou acquis de concert avec les ministères commanditaires et/ou les organismes publics québécois de développement socioculturel et économique."

"Quant à la précision des termes_ qu'il suffise de rappeler l'aventure d'un éminent terminologue /.../"

"Nous souhaitons_ dans une deuxième phase, inviter les organismes /.../"

"Pour illustrer ces chiffres_ disons que le coût de la conception est d'environ 20 % du coût total alors que la construction peut varier /.../".

FP4 emploi de la virgule au mauvais endroit :

"Veuillez croire que cette relance est essentielle, pour nous, compte tenu de l'échéancier de production fixé par l'Éditeur officiel."

"Il veut prendre appui de plus, en plus sur les compétences qui sont développées dans les réseaux scolaires, /.../"

"Il importe de souligner que plusieurs dizaines de professionnels, investissent de leur temps, de leurs énergies dans ce type de production."

"Le 30 décembre, nous reprenons le procédé, c'est-à-dire, que nous inscrivons un premier manuscrit des maisons d'édition /.../"

"Ci-joint, un sommaire de la Revue des programmes /.../".

FP7 absence de point-virgule :

"Tous les présents :
- s'objectent à de telles procédures_
- conviennent qu'elles contreviennent à la politique de gestion du personnel préconisée par le directeur et le Président ;
- demandent qu'elles cessent."

FP8 emploi du point-virgule au mauvais endroit :

"Vous comprendrez donc que même si nous ne pouvons abréger le temps de production d'un carnet (environ 6 mois parce qu'il nous faut procéder par soumission par le biais du service général des achats) ; nous pourrions augmenter le tirage de façon à maintenir /.../"

"Conclusion ; utilisons ce document qui a été proposé sérieusement et réalisé en tenant compte des stratégies /.../"

"Il n'a pas de produits à vendre ; mais des services à faire connaître et à illustrer."

MODE DE CORRECTION

Il nous semble important, sur le plan de la méthodologie, d'établir une distinction de nature, entre les erreurs de ponctuation et les autres types d'erreurs. En effet, la ponctuation ne constitue pas, à proprement parler, un code contraignant et obligatoire comme l'orthographe, ni un système linguistique au sens strict, comme c'est le cas pour la grammaire et la syntaxe par exemple. On peut même soutenir que la ponctuation n'est pas linguistiquement essentielle, comme le prouvent, d'une part, son apparition fort tardive et, d'autre part, l'existence de quantité de textes littéraires plus ou moins récents, écrits et publiés sans aucune ponctuation.

Un système linguistique est fait d'unités qui s'opposent ; ce n'est pas le cas de la ponctuation, puisqu'on peut voir une auteure perfectionniste comme Anne Hébert employer consciemment, délibérément et abondamment le point de préférence à la virgule - et ce, du début à la fin de Kamouraska[16] - dans le but stylistique très net de provoquer une vision du réel par fragments, par touches, comme dans un rêve, vision qui est celle-là même d'Élizabeth, l'héroïne principale. Mentionnons également que Marcel Proust, auteur réputé pour ses phrases immenses, n'a guère utilisé, tout au long des quelque milliers de pages qui composent À la recherche du temps perdu, d'autre signe de ponctuation que le point de fin de phrase ; presque tous les autres signes qu'on trouve dans son oeuvre ont été ajoutés par les éditeurs. Proust avait même poussé l'audace jusqu'à présenter, comme premier manuscrit, une masse de plus de 500 pages... sans aucun paragraphe! Car c'est ainsi qu'il voulait que son roman soit publié, à l'origine : d'un seul bloc, sans paragraphe et presque sans autre ponctuation que le point à la fin de chaque phrase[17] - ce qui, bien sûr, lui fut refusé par son éditeur de l'époque, tout à fait horrifié...

Certes, il s'agit là de textes littéraires ; mais si nous invoquons ici ces deux exemples célèbres, c'est pour démontrer l'importance théorique de ne pas situer les erreurs de ponctuation sur le même plan que les erreurs d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de sémantique. C'est pourquoi, au moment de la correction, nous avons adopté une attitude de tolérance. Cette tolérance s'imposait, étant donné le point de vue suivant : alors que la grammaire et l'orthographe peuvent être définies comme des codes à conventions strictes faisant office de prescriptions, la ponctuation est fondée, dans la plupart des cas, sur des conventions lâches faisant office d'incitations.

Il n'en demeure pas moins que, dans des textes non littéraires comme ceux de notre corpus, on s'attend à

trouver... un minimum de ponctuation ; minimum requis et tolérance, voilà les deux principes qui ont orienté notre correction, en ce qui concerne la ponctuation des textes recueillis.

D'autres problèmes surgissent lors de la correction, à propos, d'une part : des erreurs observées dans une citation, des erreurs d'accord impliquant plusieurs mots dans une expression, de la répétition d'une erreur dans un texte ; et d'autre part : de la féminisation des titres et des néologismes.

Les décisions que nous avons adoptées sont les suivantes :

- **erreur observée dans une citation** :

  ce type d'erreur n'est pas compté, car on doit supposer que l'auteur du texte a fait une citation fidèle, c'est-à-dire en y laissant les fautes éventuelles ;

- **erreur d'accord touchant plusieurs mots dans une expression** :

  l'erreur n'est comptée qu'une seule fois et elle est imputée à la catégorie du nom (Exemple : «mainte_reprise_») ;

- **répétition d'une erreur dans un texte** :

  l'erreur a été comptée à chaque fois ;

- **féminisation des titres** :

  nous avons évidemment accepté la féminisation des titres... qui est d'ailleurs peu fréquente dans les textes recueillis (Exemple : «autrices», «professeure») ;

- **néologismes** :

les dictionnaires étant, par définition, toujours en retard sur l'usage, ils ne peuvent rendre compte de tous les mots, de toutes les expressions et encore moins de toutes les créations nécessaires à tel domaine technique, à telle spécialité ; étant donné que c'est la loi du lexique de s'agrandir sans cesse pour répondre à des besoins nouveaux, nous avons donc accepté plusieurs néologismes, par exemple :

crabier (au sens de : piège à capturer les crabes)
zones coquillières
mollusques filtreurs
jazzophiles
préarchivage
rétro-information (préférable à «feedback»)
acculturation
pourvoyeur
pourvoirie
privatisation
municipalisé
téléconférence
télé-enseignement
américanité
système conversationnel (domaine des ordinateurs)
cinéfiche

Notre corpus contenait beaucoup de textes se rapportant à des spécialités ou à des techniques, domaines propices à l'apparition de néologismes qu'on pourrait difficilement refuser. Car, en matière de langue, il vaut mieux s'interdire d'interdire... si on ne peut proposer mieux.

NOTES et RÉFÉRENCES

1. F. de SAUSSURE, Cours de linguistique générale. p. 23.

2. C. BUREAU, Le français écrit au secondaire : une enquête et ses implications pédagogiques, p. 38.

3. G.-G. GRANGER, Essai d'une philosophie du style, p. 195-196.

4. C. BUREAU, Linguistique fonctionnelle et stylistique objective, p. 26.

5. C. BUREAU, Le français écrit au secondaire, p. 37.

6. A. REY, «Normes et dictionnaires», dans : La norme linguistique, p. 553.

7. Voir notamment : Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes.

8. Enquête sur le français écrit au secondaire, p. 39-40.

9. Cité par A. Valdman, «Normes locales et francophonie», dans : La norme linguistique, p. 673.

10. J.-C. CORBEIL, «Éléments d'une théorie de la régulation linguistique», dans : La norme linguistique, p. 297.

11. É. BÉDARD et J. MAURAIS, « Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec », dans : La norme linguistique, p. 437.

12. É. BÉDARD et J. MAURAIS, « Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec », dans : La norme linguistique, p. 436.

13. G. MOUNIN, Clefs pour la langue française, p. 164.

14. J.-C. CORBEIL, « Éléments d'une théorie de la régulation linguistique », dans : La norme linguistique, p. 282.

15. Voir pages 43 à 51.

16. A. HÉBERT, Kamouraska, Paris, Le Seuil, 1970.

17. C. BUREAU, Linguistique fonctionnelle et stylistique objective, p. 197.

CHAPITRE III

Tests statistiques

BASE DE CALCUL

Il est important de noter que la base de calcul utilisée au cours de l'analyse statistique est le nombre d'erreurs par page et non par copie. Les textes de notre corpus étant dactylographiés tantôt à simple interligne, tantôt à double interligne et tantôt à un interligne et demi, nous avons adopté comme standard le texte à double interligne ; en conséquence, nous avons établi les équivalences pour tous les textes qui ne correspondaient pas à ce standard.

Au cours de nos deux enquêtes précédentes[1], nous avons adopté, comme base de calcul, le nombre d'erreurs par page pour l'enquête à l'Université Laval et le nombre d'erreurs par copie pour l'enquête au secondaire. Les auteurs de l'Enquête sur le français écrit dans les Cégeps[2] présentent les résultats « par copie » ; les textes de cette enquête contiennent, en moyenne, 250 mots, soit l'équivalent d'une page dactylographiée à double interligne. Dans le cas de la présente enquête, le nombre de pages composées varie tellement d'un texte à l'autre, que seul un calcul fondé sur le nombre d'erreurs par page peut donner un reflet fidèle de la réalité linguistique observée.

Même si les autres enquêtes auxquelles nous venons de faire allusion ont été conduites dans des conditions et selon des modalités différentes, il peut s'avérer utile d'établir - avec prudence - des comparaisons entre ces enquêtes et l'enquête actuelle. Ces

comparaisons devront donc toujours procéder à partir du nombre d'erreurs par page ; pour chacune de ces enquêtes, le nombre moyen de pages composées est le suivant :

Enquête sur le français écrit au secondaire (EFES) :	2 pages
Enquête sur le français écrit dans les cégeps (EFEC) :	1 page
Enquête sur le français écrit à l'Université Laval (EFEL) :	2 pages (2,056)
Enquête sur le français écrit dans l'administration publique (EFAP) :	3 pages (2,89)

Dans les pages qui vont suivre, nous utiliserons, pour alléger le texte, les sigles EFEC, EFES, EFEL et EFAP, quand il s'agira de comparer les données des quatre enquêtes.

TRAITEMENT INFORMATIQUE

L'ordinateur prolifique... nous a produit une masse de quelque 1 000 pages de calculs et de résultats fort détaillés. Nous en avons fait la synthèse en une vingtaine de tableaux : noblesse humaine oblige!

L'analyse statistique a été réalisée sur un ordinateur IBM-4831. Elle a été rendue possible grâce à la collaboration précieuse des statisticiens attachés aux Services à la clientèle du Centre de traitement de l'information de l'Université Laval. Nous avons utilisé, comme logiciel, la cinquième version de SAS[3], par l'intermédiaire de MUSIC[4], et, comme référence de base, l'ouvrage de E. I. Lehmann : Non Parametric : Statistical Methods Based on Ranks[5].

TABLEAU III.1

Moyenne d'erreurs par page selon le type de ministère

	Ortho-graphe FO	Séman-tique FSÉ	Syntaxe FSY	Grammaire FG	Angli-cismes FA	Inatten-tion FI	TOTAL
Ministères à vocation culturelle	2,0	0,4	0,6	0,3	0,1	0,1	3,5
Ministères à vocation non culturelle	3.0	0,9	1,3	0,9	0,4	0,1	6,6
Moyenne pondérée	2,6	0,7	1,0	0,6	0,3	0,1	5,3

MOYENNE D'ERREURS PAR PAGE

Le Tableau III.1 fournit les données de base pour chaque grande catégorie d'erreurs, à l'exception de la ponctuation. Premier fait intéressant à constater : le total moyen des erreurs par page est presque deux fois plus élevé pour les ministères à vocation non culturelle (6,6) que pour les ministères à vocation culturelle (3,5). On remarquera également que la différence entre les deux groupes de ministères est très forte, pour les catégories sémantique, syntaxe, grammaire et surtout anglicismes et qu'elle demeure assez importante pour la catégorie orthographe.

On pourrait invoquer que ces résultats vont de soi ; ce qui va plutôt de soi, c'est que les enjeux sociaux et économiques ne sont pas moins importants dans le cas des ministères à vocation non culturelle, bien au contraire. Plus le nombre d'erreurs est élevé dans un texte, plus l'obscurité augmente ; et l'obscurité nuit directement à l'efficacité du travail et de la communication. Quel que soit le domaine d'intervention, quelle que soit la spécialité, la pensée rigoureuse ne peut s'accomoder d'obscurités, sans qu'il en résulte des coûts importants, aussi bien sur les plans humain et social que sur les plans technique et économique.

D'autre part, ces résultats ne soulignent-ils pas le peu d'importance que notre système scolaire, dans son ensemble, accorde à la qualité du français, dans la formation de ceux et de celles qui s'orientent vers les secteurs technique, industriel, commercial ou scientifique - ce qui est proprement aberrant, quand on songe que ces personnes ont à travailler d'abord et surtout en français, au Québec?

La comparaison de ces résultats avec ceux des autres enquêtes nous donne le profil qui apparaît dans le tableau III.2.

TABLEAU III.2

Moyenne d'erreurs par page, d'après les enquêtes EFES, EFEC, EFEL et EFAP

	EFES	EFEC	EFEL	EFAP
Orthographe	7,3	3,2	0,9	2,6
Grammaire, syntaxe, morphologie *	9,1	5,7	1,3	1,6
Sémantique	1,2	2,2	0,1	0,7
Anglicismes	0,4	0,1	0,1	0,3
TOTAL	18,0	11,2	2,4	5,2

* C'est pour les besoins de la comparaison entre les différentes enquêtes, que ces deux catégories sont réunies en une seule, dans ce tableau.

Les fonctionnaires et les cadres qui ont participé à notre enquête font donc, en moyenne, deux fois plus de fautes par page que les étudiants du premier cycle universitaire, mais deux fois moins que les étudiants du niveau collégial et trois fois moins que ceux du secondaire. On notera cependant que le nombre d'anglicismes, dans le présent corpus, est presque aussi élevé (EFAP : 0,3) que dans celui du secondaire (EFES : 0,4) et qu'il est trois fois plus élevé qu'aux niveaux universitaire et collégial (EFEL et EFEC= 0,1). Le tableau III.2 révèle enfin que la performance des fonctionnaires et des cadres en orthographe est meilleure que celle des étudiants du niveau collégial (EFAP : 2,6 et EFEC : 3,2) et qu'elle est trois fois moins bonne que celle des étudiants du premier cycle universitaire (EFEL : 0,9).

RAPPORTS ENTRE LES VARIABLES LINGUISTIQUES ET LES PARAMÈTRES

Par variables linguistiques, nous entendons ici les différentes catégories d'erreurs. Le but des tests statistiques est de vérifier si ces variables sont influencées ou non par certains paramètres.

- Type de ministère : 1. à vocation culturelle,
  2. à vocation non culturelle.

- Type de direction : 1. des communications ou l'équivalent,
  2. autre : répondant à la vocation spécifique du ministère.

- Sexe : 1. homme,
  2. femme.

- Âge : 1. 0 - 24 ans,
  2. 25 - 34 ans,
  3. 35 - 44 ans,
  4. 45 - 54 ans,
  5. 55 ans et plus.

En fonction de ces paramètres, nous avons d'abord fait des tests pour chacune des catégories d'erreurs :

- orthographe : FO,
- sémantique : FSÉ,
- syntaxe : FSY,
- grammaire : FG,
- anglicismes : FA,
- inattention : FI.

Nous avons ensuite fait le même type de test pour :

- la somme moyenne totale des erreurs (l'ensemble des catégories précédentes) : SM F ;

- la somme moyenne totale des erreurs de ponctuation : SM P ;

- la somme moyenne totale des erreurs de toutes les catégories, y compris les erreurs de ponctuation : SM TOTALE F + P

La première partie de chaque tableau indique si les moyennes et les variances sont statistiquement significatives ou non ; la deuxième présente le détail des données concernant les moyennes, les écarts types et les variances.

TABLEAU III.3

Catégories d'erreurs et paramètre culturel/non culturel
(Test de Wilcoxon)

	Différence des moyennes : x	**Différence des variances : S^2**
FO : orthographe	Significative : 0,0006	Non significative : 0,4549
FSÉ : sémantique	Significative : 0,0003	Significative : 0,0126
FSY : syntaxe	Significative : 0,0003	Significative : 0,0064
FG : grammaire	Significative : 0,0003	Significative : 0,0008
FA : anglicismes	Significative : 0,0001	Significative : 0,0001
FI : inattention	Significative : 0,0001	Significative : 0,0001
SM F	Significative : 0,0001	Significative : 0,0356
SM P (ponctuation)	Non significative : 0,1987	Non significative : 0,1690
SM TOTALE F + P	Significative : 0,0001	Non significative : 0,1338

TABLEAU III.3 (suite)

	Moyennes : $\bar{x}$		Écarts types : S		Variances : S^2	
	1	2	1	2	1	2
FO	2,00	3,00	2,74	3,63	7,53	13,19
FSÉ	0,40	0,88	0,61	1,13	0,37	1,28
FSY	0,55	1,26	0,80	1,76	0,64	3,10
FG	0,30	0,92	0,45	1,47	0,20	2,16
FA	0,10	0,44	0,26	0,81	0,07	0,66
FI	0,14	0,06	0,35	0,25	0,12	0,06
SM F	3,49	6,56	3,06	5,86	9,35	34,37
SM P	1,98	2,45	2,04	2,42	4,17	5,88
SM F + P	5,47	9,01	4,22	7,10	17,82	50,46
	1 : ministères à vocation culturelle 2 : ministères à vocation non culturelle					

SM : somme des moyennes

Paramètre **culturel/non culturel**

Nous avons déjà constaté une différence, au niveau des moyennes brutes, en faveur des ministères à vocation culturelle. Ce qui importe davantage, c'est que, d'après les tests, cette différence s'avère statistiquement significative et en faveur du même groupe de ministères, pour chacune des catégories prises séparément, sauf pour les erreurs d'inattention (voir le tableau III.3) :

- orthographe : 2,00, par rapport à 3,00 ;
- sémantique : 0,40, par rapport à 0,88 ;
- syntaxe : 0,55, par rapport à 1,26 ;
- grammaire : 0,30, par rapport à 0,92 ;
- anglicismes : 0,10, par rapport à 0,44.

Si la différence n'est pas significative pour le total des erreurs de ponctuation, elle le demeure pour le total des autres catégories (SM F : 3,49, par rapport à 6,56) et pour le total général (SM F + P : 5,47, par rapport à 9,01).

Les tests démontrent donc, sans équivoque, que la qualité du français écrit est nettement inférieure dans les ministères à vocation non culturelle et cela, pour tous les aspects fondamentaux de la langue. Toutefois, cette conclusion ne permet pas d'affirmer que les ministères sont les premiers ou les seuls responsables de cette situation. En effet, tout ministère - comme toute entreprise privée d'ailleurs - suppose, avec raison, qu'au moment de postuler un emploi, les candidats et les candidates ont déjà acquis une formation pertinente et suffisante en français. S'agirait-il alors d'un problème de formation préalable ou d'un problème de sélection au moment de l'engagement? Il y a sans doute de l'un et de l'autre.

Paramètre **direction**

Le tableau III.4 est plutôt éloquent : il n'y a pas de différence significative dans la qualité des textes, qu'ils proviennent de la Direction des communications ou d'une direction qui correspond à la vocation spécifique du ministère, sauf pour la ponctuation ; et dans ce dernier cas, la différence s'exprime en faveur des autres directions (1,69, par rapport à 2,34), ce qui peut paraître étonnant. On aurait pu s'attendre à ce que la qualité du français soit meilleure à la Direction des communications d'un ministère que dans une autre direction ; mais il n'en est rien, comme on vient de le constater.

TABLEAU III.4

Catégories d'erreurs et paramètre direction (Test de Wilcoxon)

	Différence des moyennes : x	Différence des variances : S^2
FO : orthographe	Non significative : 0,4330	Non significative : 0,6061
FSÉ : sémantique	Non significative : 0,7595	Non significative : 0,6736
FSY : syntaxe	Non significative : 0,6284	Non significative : 0,7077
FG : grammaire	Non significative : 0,0507*	Non significative : 0,5605
FA : anglicismes	Non significative : 0,4723	Non significative : 0,9767
FI : inattention	Non significative : 0,2726	Non significative : 0,1406
SM F	Non significative : 0,4432	Non significative : 0,4692
SM P (ponctuation)	Non significative : 0,0145	Non significative : 0,9741
SM TOTALE F + P	Non significative : 0,1438	Non significative : 0,4584

* Indique un résultat qui se situe près de la frontière

TABLEAU III.4 (suite)

	Moyennes : $\bar{x}$		Écarts types : S		Variances : S^2	
	1	2	1	2	1	2
FO	2,83	2,68	3,05	3,62	9,32	13,10
FSÉ	0,63	0,72	0,91	1,07	0,84	1,14
FSY	0,78	0,77	1,09	1,13	1,20	1,27
FG	0,56	1,01	1,00	1,71	1,01	2,91
FA	0,34	0,29	0,80	0,58	0,64	0,33
FI	0,11	0,06	0,35	0,18	0,12	0,03
SM F	5,25	5,53	4,18	6,04	17,51	36,43
SM P	2,34	1,69	2,16	1,91	4,65	3,65
SM F + P	7,59	7,22	5,35	6,74	28,62	45,43
	1 : direction des communications ou l'équivalent 2 : autre direction (vocation spécifique du ministère)					

SM : somme des moyennes

TABLEAU III.5

Catégories d'erreurs et paramètre sexe (Test de Wilcoxon)

	Différence des moyennes : x	Différence des variances : S^2
FO : orthographe	Significative : 0,0043	Non significative : 0,7661
FSÉ : sémantique	Non significative : 0,9422	Non significative : 0,5496
FSY : syntaxe	Non significative : 0,0523*	Non significative : 0,3248
FG : grammaire	Non significative : 0,3177	Non significative : 0,2071
FA : anglicismes	Significative : 0,0386	Non significative : 0,5560*
FI : inattention	Non significative : 0,7602	Non significative : 0,6048
SM F	Significative : 0,0025	Non significative : 0,4128
SM P (ponctuation)	Significative : 0,0025	Non significative : 0,2377
SM TOTALE F + P	Significative : 0,0003	Non significative : 0,1886

* Indique un résultat qui se situe près de la frontière

TABLEAU III.5 (suite)

	Moyennes : $\bar{x}$		Écarts types : S		Variances : S^2	
	1	2	1	2	1	2
FO	2,99	1,81	3,82	2,38	14,57	5,66
FSÉ	0,66	0,57	1,03	0,84	1,06	0,70
FSY	0,91	0,60	1,23	1,07	1,52	1,15
FG	0,75	0,42	1,41	0,69	2,00	0,47
FA	0,32	0,13	0,74	0,33	0,55	0,11
FI	0,11	0,06	0,35	0,16	0,12	0,03
SM F	5,74	3,59	5,66	3,60	32,06	12,98
SM P	2,51	1,51	2,50	1,90	6,27	3,61
SM F + P	8,25	5,10	6,89	4,62	47,44	21,33
	1 : sexe masculin 2 : sexe féminin					

SM : somme des moyennes

Paramètre **sexe**

Considérée globalement (SM F + P), la performance des femmes en français écrit est nettement meilleure que celle des hommes, puisqu'on trouve 5,10 erreurs par page, en moyenne, dans les textes des répondantes, par rapport à 8,25 erreurs par page, dans ceux des répondants. On observe également une différence statistiquement significative en faveur des femmes tant pour la ponctuation (SM P : 1,51, par rapport à 2,51) que pour le total des autres catégories (SM F : 3,59, par rapport à 5,74).

Les femmes font notamment moins de fautes d'orthographe que les hommes (FO : 1,81, par rapport à 2,99), et il y a presque trois fois moins d'anglicismes dans leurs textes que dans ceux écrits par des hommes (FA : 0,13, par rapport à 0,32). Ces différences statistiquement significatives confirment donc la tendance générale observée au cours des enquêtes précédentes (EFES, EFEC et EFEL).

Paramètre âge

On entend souvent dire que «les jeunes» - de qui s'agit-il exactement? - font plus de fautes que leurs aînés. Que révèlent les résultats de notre enquête? Ils obligent à faire beaucoup de nuances. Comme il s'agit d'un sujet important, nous avons fait, en plus des tests habituels (tableau III.6), une série d'autres tests qui utilisent la technique «par rangs» de Kruskal-Wallis (tableaux III.7 à III.15).

Or, les tests indiquent une différence statistiquement significative en défaveur du groupe d'âge des 55 ans et plus, dans sept cas sur neuf, soit: d'une part pour l'orthographe, la sémantique, la grammaire et les anglicismes, d'autre part pour le total des erreurs de ponctuation, le total des erreurs autres que celles de ponctuation et enfin, en conséquence, le total général. Fait étonnant, le seul cas où la différence joue en faveur du groupe des 55 ans et plus, c'est celui des fautes d'inattention et cela, au dépens du groupe des 45-54 ans (tableau III.12).

Procédons maintenant à une analyse un peu plus détaillée. En orthographe, il y a une différence significative en faveur du groupe des 25-34 ans par rapport à celui des 55 ans et plus, de même qu'entre ce dernier groupe et le groupe des 45-54 ans (tableau III.7). Pour la sémantique (tableau III.8), la différence n'est significative qu'entre le groupe le plus âgé et celui des 45-54 ans, toujours en faveur de ce dernier. Pour la grammaire (tableau III.10), pour les anglicismes (tableau III.11), pour le total des erreurs autres que celles de ponctuation (tableau III.13) et pour le total général (tableau III.15), on note un même profil : par rapport au groupe des plus âgés, la performance des groupes 25-34 ans, 35-44 ans et 45-54 ans est meilleure.

TABLEAU III.6

Catégories d'erreurs et paramètre âge

	Différence des moyennes : x (Test de Wilcoxon)
FO : orthographe	Différence significative : 0,0217
FSÉ : sémantique	Différence significative : 0,0127
FSY : syntaxe	Différence non significative : 0,1613
FG : grammaire	Différence significative : 0,0084
FA : anglicismes	Différence significative : 0,0357
FI : inattention	Différence significative : 0,0482
SM F	Différence significative : 0,0004
SM P (ponctuation)	Différence non significative : 0,5638
SM TOTALE F + P	Différence significative : 0,0024

TABLEAU III.6 (suite)

	Moyennes : $\bar{x}$				Écarts types : S			
	2	3	4	5	2	3	4	5
FO : orthographe	2,45	2,51	1,95	4,33	3,46	2,94	2,05	5,14
FSÉ : sémantique	0,74	0,60	0,50	1,15	1,06	0,84	0,92	1,30
FSY : syntaxe	0,83	1,02	0,70	1,60	1,19	1,51	0,99	2,34
FG : grammaire	0,65	0,52	0,60	1,35	1,41	0,73	1,35	1,65
FA : anglicismes	0,36	0,25	0,23	0,56	0,86	0,56	0,53	0,76
FI : inattention	0,04	0,07	0,18	0,02	0,13	0,18	0,42	0,05
SM F	5,07	4,97	4,16	9,01	5,55	4,34	3,90	6,98
SM P	2,02	2,29	2,22	2,40	2,35	2,34	2,28	2,07
SM F + P	7,09	7,26	6,38	11,41	6,61	5,77	5,45	7,99
	2 : 25-34 ans 3 : 35-44 ans				4 : 45-54 ans 5 : 55 ans et plus			

SM : somme des moyennes

Le fait notable qui émerge de cette analyse des relations entre les variables linguistiques et le paramètre **âge**, c'est donc cette performance des personnes **âgées** de 55 ans et plus nettement inférieure, d'après les tests, à celle des autres groupes d'âge.

TABLEAU III.7

Comparaison entre les groupes d'âge
(Test de Kruskal-Wallis)

ORTHOGRAPHE

Par ordre décroissant	Groupes d'âge	Moyenne des rangs	Différences non significatives entre les groupes dans une même cellule	Différences significatives
+ ↓ −	5	178,58	5 3	5 → 2 : 43,08 ; 5 → 4 : 50,43
	3	141,78	3 2 4	
	2	135,50		
	4	128,15		
	Différence significative minimale : 38,237			

TABLEAU III.8

Comparaison entre les groupes d'âge
(Test de Kruskal-Wallis)

SÉMANTIQUE

Par ordre décroissant	Groupes d'âge	Moyenne des rangs	Différences non significatives entre les groupes dans une même cellule	Différences significatives
+ ↓ −	5	175,01	5 2 3	5 → 4 : 52,76
	2	145,91	2 3 4	
	3	138,96		
	4	122,25		
	Différence significative minimale : 36,138			

TABLEAU III.9

Comparaison entre les groupes d'âge
(Test de Kruskal-Wallis)

SYNTAXE

Par ordre décroissant	Groupes d'âge	Moyenne des rangs	Différences non significatives entre les groupes dans une même cellule	Différences significatives
+ ↓ −	5	163,08	5	aucune
	3	146,31	3	
	2	136,44	2	
	4	127,84	4	
	Différence significative minimale : 37,128			

TABLEAU III.10

Comparaison entre les groupes d'âge
(Test de Kruskal-Wallis)

GRAMMAIRE

Par ordre décroissant	Groupes d'âge	Moyenne des rangs	Différences non significatives entre les groupes dans une même cellule	Différences significatives
+ ↓ −	5	179,71	5	5 → 3 : 38,44 ; 5 → 2 : 41,99 ; 5 → 4 : 54,38
	3	141,27	3	
	2	137,72	2	
	4	125,33	4	
	Différence significative minimale : 36,225			

TABLEAU III.11

Comparaison entre les groupes d'âge
(Test de Kruskal-Wallis)

ANGLICISMES

Par ordre décroissant	Groupes d'âge	Moyenne des rangs	Différences non significatives entre les groupes dans une même cellule	Différences significatives
+ ↓ −	5	172,16	5	5 → 2 : 32,33 ; 5 → 3 : 34,51 ; 5 → 4 : 36,34
	2	139,83	2	
	3	137,65	3	
	4	135,82	4	
	Différence significative minimale : 31,745			

TABLEAU III.12

Comparaison entre les groupes d'âge
(Test de Kruskal-Wallis)

INATTENTION

Par ordre décroissant	Groupes d'âge	Moyenne des rangs	Différences non significatives entre les groupes dans une même cellule	Différences significatives
+	4	158,46	4	4
	3	143,45	3 3	
	2	134,52	2 2	
−	5	133,03	5	5 : 25,43
	Différence significative minimale : 24,702			

TABLEAU III.13

Comparaison entre les groupes d'âge (Test de Kruskal-Wallis)

MOYENNE F = FO + FSÉ + FSY + FG + FA + FI (N'inclut pas la ponctuation : P)

Par ordre décroissant	Groupes d'âge	Moyenne des rangs	Différences non significatives entre les groupes dans une même cellule	Différences significatives
+ ↓ −	5	192,38	5	5 → 3 : 52,33 ; 5 → 2 : 57,93 ; 5 → 4 : 68,80
	3	140,05	3	
	2	134,45	2	
	4	123,58	4	
	Différence significative minimale : 37,782			

TABLEAU III.14

Comparaison entre les groupes d'âge
(Test de Kruskal-Wallis)

PONCTUATION : P

Par ordre décroissant	Groupes d'âge	Moyenne des rangs	Différences non significatives entre les groupes dans une même cellule	Différences significatives
+	5	154,36	5	
	3	145,39	3	aucune
	4	141,43	4	
-	2	132,69	2	
	Différence significative minimale :		38,574	

TABLEAU III.15

Comparaison entre les groupes d'âge
(Test de Kruskal-Wallis)

MOYENNES F + P (ensemble F = FO + FSÉ + FSY + FG + FA + FI
et ensemble P = ponctuation)

Par ordre décroissant	Groupes d'âge	Moyenne des rangs	Différences non significatives entre les groupes dans une même cellule	Différences significatives
+ ↓ −	5	187,34	5	5 → 3 : 46,64 ; 5 → 2 : 53,84 ; 5 → 4 : 60,26
	3	140,70	3 2 4	
	2	133,50		
	4	127,08		
	Différence significative minimale : 38,053			

NOTES et RÉFÉRENCES

1. C. BUREAU, Rapport d'enquête sur la qualité du français écrit des étudiants de la Faculté des lettres de l'Université Laval, 1976.
Le français écrit au secondaire : une enquête et ses implications pédagogiques, 1985.

2. G. BIBEAU, L. DOUCET, J.-C. POIRIER, M. VERMETTE, Enquête sur le français écrit dans les Cégeps, 1975.

3. SAS Users Guide : Statistics. Version 5 (SAS : Statistical Analysis System).

4. Music. Guide de l'usager (MUSIC : McGill University System for Interactive Computing).

5. Publié à San Francisco en 1985.

CHAPITRE IV

Typologie des erreurs et zones grises

PROPORTION D'ERREURS DANS CHAQUE CATÉGORIE

Dans le présent chapitre, les variables linguistiques ne sont plus analysées en fonction de paramètres, mais l'une par rapport à l'autre. Il est intéressant d'établir quelle proportion, quel pourcentage des erreurs se retrouve dans chaque catégorie ou sous-catégorie, selon le type de ministère ; en effet, c'est par ce moyen qu'on peut déterminer les zones grises, c'est-à-dire les aires de concentration des erreurs.

En consultant les tableaux de ce chapitre, il est important de se rappeler qu'ils concernent la répartition des erreurs et non le nombre d'erreurs. Ainsi, quand on constate que la proportion pour l'orthographe est de 57,3 % pour les ministères à vocation culturelle, par rapport à 45,7 % pour les ministères à vocation non culturelle, cela ne veut pas dire que l'orthographe est meilleure dans ces derniers ministères : on a, en effet, constaté le contraire au début du chapitre précédent (voir tableau III.1) ; cela signifie simplement que la répartition des erreurs ne suit pas le même profil, selon le type de ministères. Il est tout de même étonnant de constater que c'est pour les ministères à vocation culturelle que la concentration des erreurs d'orthographe est la plus

TABLEAU IV.1

Proportion (%) d'erreurs dans chaque catégorie selon le type de ministère

	Ortho-graphe FO	Séman-tique FSÉ	Syntaxe FSY	Grammaire FG	Angli-cismes FA	Inatten-tion Fl	TOTAL
Ministères à vocation culturelle	57,3	11,4	15,9	8,7	2,7	4,0	100
Ministères à vocation non culturelle	45,7	13,4	19,2	14,0	6,8	0,9	100
Moyenne pondérée	48,9	12,8	18,3	12,5	5,7	1,8	100

forte, c'est-à-dire près de 60 % de toutes les erreurs de toutes catégories. Nous y reviendrons au moment d'analyser les sous-catégories en orthographe (tableau IV.2).

Pour l'ensemble des ministères, les autres zones grises, après l'orthographe, sont, dans l'ordre: la syntaxe (18,3 %), la sémantique (12,8 %) et la grammaire (12,5 %), mais avec des proportions plus élevées pour les ministères à vocation non culturelle (voir les détails du tableau IV.1). On remarquera surtout que la différence est nettement plus marquée en grammaire : 14,0 % pour les ministères à vocation non culturelle, par rapport à 8,7 % pour les ministères à vocation culturelle.

Par ailleurs, la proportion d'anglicismes est deux fois et demie plus élevée pour les ministères à vocation non culturelle (6,8 %) que pour les ministères à vocation culturelle (2,7 %). Malgré tout, pour l'ensemble des ministères, les anglicismes se situent au dernier rang (5,7 %), dans la répartition des erreurs. Nos résultats viennent donc confirmer ceux des enquêtes précédentes et démontrer, avec ces dernières, que les anglicismes ne sont pas une cause majeure de la plus ou moins grande qualité du français écrit ; en conséquence, ces faits contredisent les affirmations contraires et gratuites, fort répandues dans le public à ce sujet.

En conclusion, c'est l'orthographe qui semble la bête noire du français écrit, dans les textes de l'administration publique québécoise; nous écrivons qu'elle «semble», parce que la proportion importante observée (48,5 % de l'ensemble des erreurs de toutes catégories) est, en fait, gonflée par le grand nombre d'erreurs qui s'accumulent dans l'une des sous-catégories de l'orthographe (F08), comme le montre le prochain tableau.

PROPORTION D'ERREURS DANS LES SOUS-CATÉGORIES

Orthographe

La moitié de toutes les erreurs d'orthographe sont concentrées dans une seule et même catégorie (F08 : 49,3 %) ; et dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'erreurs relatives à l'utilisation du système métrique ou des symboles arithmétiques. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure, car notre corpus contient un très grand nombre de textes où l'on retrouve quantité de données techniques ou chiffrées. Il est compréhensible, dans le contexte actuel, que les personnes qui ont à rédiger ces rapports ne sachent plus trop s'il faut utiliser les normes du système métrique ou les anciennes normes. Ce qui frappe cependant, c'est que la proportion de ce type d'erreurs est fort élevée, dans le cas des ministères à vocation culturelle (70,2 %), par rapport aux ministères à vocation non culturelle (39,3 %). Mais dans les deux cas, il s'agit d'une zone grise fort bien délimitée ; la solution à ce problème est d'autant plus simple qu'il existe des normes très précises de l'Office de la langue française, dans ce domaine. Le cas le plus fréquent d'erreurs a trait à la façon d'écrire les montants exprimés en dollars ; dans notre corpus, on trouve toutes les formules possibles, des plus orthodoxes aux plus farfelues, ce qui complique inutilement la lecture des rapports. Les directives de l'Office de la langue française à ce sujet sont pourtant très claires : un espace au lieu d'une virgule pour séparer les centaines, une virgule au lieu du point devant les décimales, sans oublier que le symbole du dollar se place en dernier lieu et après un espace (par exemple : 10 857,83 $). L'application de ces quelques règles simples diminuerait de façon importante la proportion globale de toutes les fautes dites «d'orthographe» et rendrait la lecture tellement plus aisée.

TABLEAU IV.2

Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère

ORTHOGRAPHIE

	F01	F02	F03	F04	F05	F06	F07	F08	TOTAL
Ministères à vocation culturelle	14,4	4,3	0,3	0,7	-	-	0,1	70,2	100
Ministères à vocation non culturelle	29,7	15,8	9,3	4,5	0,4	0,3	0,7	39,3	100
Moyenne pondérée	24,8	12,1	9,6	3,2	0,3	0,2	0,5	49,3	100
RANG	2	3	4	5	7	8	6	[1]	

F01 : lexèmes et radical des verbes

F02 : majuscule à un nom commun

F03 : majuscule absente (nom propre)

F04 : homophonie entraînant confusion graphique

F05 : graphème ajouté par l'influence de l'oral

F06 : majuscule après un point

F07 : liaison écrite

F08 : erreur d'utilisation des symboles, signes mathématiques, SI, etc.

Les erreurs dans les lexèmes et le radical des verbes, c'est-à-dire les erreurs classiques d'orthographe, viennent au deuxième rang (F01 : 24,8 %) ; mais la proportion est deux fois plus élevée pour les ministères à vocation non culturelle (29,7 %) que pour ceux à vocation culturelle (14,4 %). L'emploi de la majuscule semble causer beaucoup de difficultés, puisqu'il faut lui attribuer 21,7 % de toutes les erreurs d'orthographe (F02 : 12,1 % et F03 : 9,6 %). On peut comprendre assez facilement que l'absence de majuscule au début de certains noms propres représente près de 10 % (F03) de toutes les erreurs orthographiques, vu le grand nombre d'organismes que les fonctionnaires et les cadres doivent connaître et vu les règles plutôt «casse-tête» qui régissent les dénominations des organismes, par exemple : la Direction des communications, mais le ministère des Affaires sociales ou encore le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

Mais il y a lieu de s'étonner que l'ajout d'une majuscule à un nom commun constitue une zone grise aussi importante (F02 : 12,1 %), surtout dans le cas des ministères à vocation non culturelle où la proportion grimpe à 15,8 %, par rapport à 4,3 % seulement pour les ministères à vocation culturelle. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une erreur élémentaire, due à l'influence de l'anglais : on emploie une majuscule au début des noms désignant les jours de la semaine et les mois de l'année. L'amélioration est donc possible ici, à peu de frais. Pour les sous-catégories qui restent (F04, F05, F06 et F07), les proportions sont toutes inférieures à 5 % et donc trop faibles pour permettre des observations valables ou pertinentes.

TABLEAU IV.3

Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère

SYNTAXE

	FSY1	FSY2	FSY3	FSY4	FSY5	FSY6	FSY7	FSY8	TOTAL
Ministères à vocation culturelle	0,3	14,5	25,5	4,2	3,6	47,9	2,3	1,7	100
Ministères à vocation non culturelle	0,5	19,3	15,3	8,6	6,8	44,6	2,8	2,1	100
Moyenne pondérée	0,4	18,1	17,9	7,5	6,0	45,4	2,7	2,0	100
RANG	8	[2]	[3]	4	5	[1]	6	7	
	absence de complément	emploi de la préposition	omission d'un élément	ordre des mots	emploi du substitut	construction de la phrase	emploi de la conjonction	emploi de l'adverbe	

Syntaxe

Pour l'ensemble des ministères, la proportion des erreurs de syntaxe se situe au deuxième rang (FSY : 18,3 %), après l'orthographe, avec une faible différence entre les deux groupes de ministères, soit 19,2 % pour ceux à vocation non culturelle, par rapport à 15,9 % pour ceux à vocation culturelle. Voyons maintenant les sous-catégories (tableau IV.3).

Comme pour l'orthographe, une zone grise très importante apparaît immédiatement : en effet, près de la moitié (FSY6 : 45,4 %) de toutes les erreurs de syntaxe sont dues à des erreurs de construction de la phrase; bien que la différence entre les deux types de ministères soit peu marquée, on observe que, dans ce cas-ci, c'est pour les ministères à vocation culturelle que la proportion est la plus forte (FSY6 : 47,9 %, par rapport à 44,6 %). Si on considère l'ensemble des ministères, les résultats mettent en évidence deux autres zones grises, soit, dans l'ordre : l'emploi de la préposition (FSY2 : 18,1 %) et l'omission d'un élément (FSY3 : 17,9 %). Mais si l'on distingue les types de ministères, l'ordre est inversé : pour les ministères à vocation culturelle, les erreurs d'omission d'un élément constituent le quart (FSY3 : 25,5 %) de toutes les erreurs de syntaxe, par rapport à 15,3 % seulement pour les ministères à vocation non culturelle ; au contraire, dans le cas de l'emploi de la préposition, c'est pour les ministères à vocation non culturelle que la proportion est la plus élevée (FSY2 : 19,3 % par rapport à 14,5 %).

Ces résultats appellent des commentaires. C'est par souci de précision que les trois sous-catégories en question sont isolées dans la grille ; en fait, dans chaque cas, il y a perturbation dans les phrases. En vertu de ce trait commun, on peut donc, en

théorie et en pratique, regrouper ces trois sous-catégories sous une seule et même rubrique : construction de la phrase. On découvre alors que, pour l'ensemble des ministères, 81,4 % des erreurs syntaxiques concernent la construction de la phrase (FSY6 : 45,4 % + FSY2 : 18,1 % + FSY3 : 17,9 %) ; on s'aperçoit aussi que la proportion s'élève à 87,9 % pour les ministères à vocation culturelle (FSY6 : 47,9 % + FSY3 : 25,5 % + FSY2 : 14,5 %), par rapport à 79,2 % pour les ministères à vocation non culturelle (FSY6 : 44,6 % + FSY2 : 19,3 % + FSY3 : 15,3 %). On peut même - toujours en théorie et en pratique - inclure dans notre sous-catégorie élargie les erreurs relatives à l'ordre des mots (FSY4 : 7,5 %), ce qui porte alors la proportion d'erreurs de construction à 88,9 % pour l'ensemble des ministères.

Cette immense zone grise apparaît ainsi comme la défaillance majeure du français écrit dans l'administration publique québécoise ; même si le nombre d'erreurs d'orthographe est, en moyenne, plus élevé que le nombre d'erreurs de construction. La construction syntaxique, en effet, est condition d'émergence du sens précis des phrases. En conséquence, les perturbations syntaxiques constituent des facteurs d'obscurité de façon beaucoup plus fondamentale que les perturbations orthographiques.

Voici quelques exemples à propos desquels on se demande ce qui l'emporte, de la lourdeur de la construction ou de l'imprécision sémantique :

> "Ces projets sont à ce point semblables dans les orientations et dans la méthodologie qu'ils préconisent qu'on peut croire qu'ils proviennent d'une même source."

> "Il apparaît que le temps important qui devrait être alloué à l'élaboration d'outils

antérieure à l'exercice des principaux droits reconnus retarderait indûment l'exercice des droits en question."

"C'est encore ainsi qu'on ne croit pas maintenant impossible d'isoler un renseignement nominatif spécifiquement contenu dans un fichier informatisé centralement traité et demandé par une personne bien identifiée."

"Diverses propositions visant à ces effets naissent présentement à l'intérieur du ministère."

"Bien qu'une publication comporte toujours un profil particulier de segments de clientèles et de marché à viser, il n'en reste pas moins qu'on peut dégager des grandes tendances."

"Tant qu'aux 30 autres titres nous avons dû attendre pour les produire d'être en possession d'un exemplaire du supplément aux règlements refondus qui sert de prêt-à-photographier."

"/.../ la Direction X... est en demande de croissance budgétaire /.../."

"Notamment, ces projets concernent l'intensification de la production de vidéos d'implantation des nouveaux programmes en préscolaire, /.../ de même que la participation du ministère à la production de mass-médias pour les adultes des milieux défavorisés."

"/.../ le 'Rapport sur le Code civil du Québec' était présenté au gouvernement proposant l'adoption d'un nouveau code civil, dont notamment un chapître sur le droit de la famille comprenant l'adoption."

"Cette nouvelle distinction entre procédure judiciaire et procédure administrative a été amenée récemment par le Ministère de la Justice et l'inclusion de la procédure judiciaire au code de procédure civile semble justifiée par les mêmes motifs qui président à l'inclusion de l'adoption au code civil."

"Si la plainte portée par le citoyen auprès du policier a entraîné l'arrestation du suspect, suivie de la transmission de la plainte au Procureur de la Couronne, et de ce dernier au Juge, voilà que des pas sont engagés dans le corridor de la justice. Cependant, il reste encore des portes à ouvrir avant d'en arriver à la prison ; la première de celles-là, c'est le cautionnement avec les deux clés possibles : le cautionnement proprement dit ou le foyer de cautionnement dans l'attente du procès."

"Il faut donc pallier aux lacunes du système /.../."

"J'y vois des garanties pour le fonctionnement harmonieux des programmes de subventions et de bourses ainsi que pour la nécessaire adéquation entre les priorités et les besoins du Ministère et ceux des établissements et les produits de la recherche sociale."

"Sans perdre de vue le triple objectif de notre système de justice criminelle, à savoir : la protection de la société - la répression des délits - la réinsertion sociale des contrevenants, sont identifiées six portes qui entrecoupent le long corridor du processus judiciaire, avec les clés propres à chacune."

"Quoiqu'il en soit /.../ le ministère s'est engagé dans un travail de mesures pour offrir à ces enfants les services éducatifs appropriés à leur situation... Le /.../ n'estime pas utile ici de faire le rappel de ces mesures."

"Cette préoccupation est tout de même présente quoique balayée par l'appel au pouvoir réglementaire qui nécessitera une bonne réflexion quant à son efficacité aux exigences pour l'exercer et au temps requis pour la préciser!"

De telles phrases - qui témoignent d'une recherche évidente de la rareté et de l'originalité à tout prix - sont monnaie courante dans notre corpus. Par surcroît, leur fréquence est beaucoup plus élevée dans les textes des ministères à vocation culturelle. Comment expliquer ce phénomène? Nous pensons pouvoir dire qu'il s'agit d'une tendance exacerbée à l'hypercorrection - si on nous permet la formule. On veut tellement que «ça fasse bien» qu'on en oublie de bien faire, oubliant par là même que bien écrire, c'est avant tout une question de simplicité. Ce n'est pas là une affirmation gratuite de notre part, mais une constatation fondée sur un examen minutieux de l'inventaire des cas relevés dans les textes.

Sémantique

Les erreurs de sémantique comptent pour 12,8 % (tableau IV.1) de l'ensemble des erreurs. Le tableau IV.4 permet de constater que la très grande majorité des erreurs de sémantique se retrouvent dans la catégorie des impropriétés avec une proportion de 79,6 %, soit 80,8 % pour les ministères à vocation non

TABLEAU IV.4

Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère

SÉMANTIQUE

	FSÉ1	FSÉ2	FSÉ3	FSÉ4	FSÉ5	TOTAL
Ministères à vocation culturelle	1,3	75,9	4,6	0,6	17,6	100
Ministères à vocation non culturelle	5,1	80,8	4,1	0,5	9,5	100
Moyenne pondérée	4,2	79,6	4,2	0,5	11,5	100
RANG	4	[1]	3*	5	[2]	
	incompatibilité	impropriété	pléonasme	québécisme incorrect	barbarisme	

* En considérant les décimales: FSÉ3 = 4,2059 et FSÉ1 = 4,18334

culturelle et 75,9 % pour les ministères à vocation culturelle. Une telle concentration détermine une zone grise majeure : en effet, il y a quatre fois plus d'erreurs dans cette seule sous-catégorie que dans les quatre autres réunies (FSÉ1 + FSÉ3 + FSÉ4 + FSÉ5 : 20,4 %). Les barbarismes constituent une deuxième zone grise, mais de façon beaucoup moins marquée, avec 11,5 % des erreurs de sémantique ; toutefois, la proportion de barbarismes est deux fois plus élevée pour les ministères à vocation culturelle (17,6 %) que pour les ministères à vocation non culturelle (9,5 %). Les erreurs de sémantique nuisent directement à la clarté du message ; les impropriétés et les barbarismes s'avèrent donc des facteurs d'obscurité importants dans les textes de l'administration publique, puisque, pour l'ensemble des ministères, 91,1 % de toutes les erreurs de sémantique s'accumulent dans ces deux sous-catégories.

Exemples de barbarismes :

"des organismes relayeurs"

"dans les ateliers déconcentrés"

"/.../ accroître notre rôle de développeur du système scolaire /.../"

"la diffusion média"

"dans le cas où l'infracteur est reconnu coupable"

"Ce choix est bon aussi pour d'autres dizaines de milliers de travailleurs que des changements radicaux dans nos structures industrielles ont complètement déqualifiés."

"/.../ toujours avoir du savon liquide dans le dispensateur pour le lavage des mains."

"/.../ le rince finale de la laveuse à vaisselle doit être de 180°F et plus."

Exemples d'impropriétés :

"Donc, il s'agirait de faire l'état et les besoins des étudiants aux divers niveaux et d'analyser leur façon d'apprentissage."

"une promotion circonstanciée"

"la maintenance de ces systèmes"

"des formulaires à long tirage"

"le budget fut minimisé"

"méthode de contrôle des déprédateurs"

"on budgette"

"le dessin de la conjoncture n'a pas été contesté"

"les activités de trappe"

"la liste d'adressage"

"/.../ on peut même envisager d'avoir des dépôts de documents ou de former des embryons des cinémathèques régionales ou d'utiliser des cinémathèques déjà existantes pour ces dépôts, notamment en vidéo."

"/.../ le logement social est favorisé pour répondre aux besoins des clientèles dont l'état n'est pas caractérisé par une autonomie réduite."

"De plus, trois CLSC /.../ où l'on retrouve une concentration d'immigrants ont favorisé l'engagement de personnels professionnels ethniques pour la dispensation des services sociaux courants."

"/.../ au moment où l'élève est inséré dans des classes régulières /.../"

"/.../ ces questionnaires pourraient être appliqués à une clientèle étudiante non rejointe par les enquêtes /.../"

"les alternatives envisagées"

"Ainsi la pisciculture /.../ possède une performance faible parce que cet élevage est difficile et résulte en un poids faible et un nombre limité de poissons."

"Le dégraissement proposé relatif à ces postes devrait être proposé en région."

"On prétend que la tarification d'utilisation est très mal expliquée à la population québécoise."

"En premier lieu nous constatons qu'il s'agit là d'un terrain de haute subjectivité."

"Le sujet est même relativement volatile en ce qu'il suscite à notre époque des passions aussi vives qu'irréconciliables."

Remarque : Au masculin singulier, il faut écrire volatil, ce qui signifie : «qui

s'évapore, disparaît facilement» (Petit Robert). Et le terme volatile signifie, comme adjectif, «qui peut voler, qui a des ailes» (Petit Robert). Qu'est-ce donc qu'un «sujet volatile»?

«Si nous prenons l'éventail des situations de qualité qui se situe entre l'excellence indiscutée et le borborygme, une question finira par surgir : en deçà de quel niveau de qualité ne peut-on plus prétendre que l'expression contestée appartient à la langue française?»

Et enfin, cet exemple tout à fait approprié à notre sujet :

"Il peut être particulièrement dangereux de prendre le problème de la qualité de la langue à bras-le-corps en tant que tel."

Et comment!

Ces exemples, et combien d'autres, illustrent un goût prononcé pour la formule recherchée, l'expression rare. Mais à force de chercher la perle rare, il arrive fort souvent qu'on ne produise que des... «perles»!

Grammaire

Les erreurs grammaticales ne représentent, pour l'ensemble des ministères, que 12,5 % de l'ensemble des erreurs (voir tableau IV.1), ce qui est peu par rapport aux enquêtes menées aux niveaux secondaire, collégial et universitaire, pour lesquelles la proportion est trois fois plus élevée. Ceci dit, examinons

TABLEAU IV.5

Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère

GRAMMAIRE

	FG1	FG2	FG3	FG4	FG5	FG6	FG7	FG8	FG9	FG10	TOTAL
Ministères à vocation culturelle	5,3	8,9	9,7	12,0	39,5	0,6	11,0	12,8	0,2	-	100
Ministères à vocation non culturelle	1,8	5,7	9,7	4,9	33,8	0,5	21,8	18,0	-	3,8	100
Moyenne pondérée	2,5	6,3	9,7	6,2	34,9	0,6	19,7	17,0	0,1	3,0	100
RANG	8	5	4	6	[1]	9	[2]	[3]	10	7	
	emploi des temps	emploi des modes	accord du participe passé	accord du verbe	accord du nom	accord du pronom	accord de l'adjectif	accord du déterminant	emploi de l'auxiliaire	barbarisme de conjugaison	

dans quelles sous-catégories se répartissent ces erreurs.

Le tableau IV.5 indique que la première zone grise est celle de l'accord du nom, avec 34,9 % des erreurs grammaticales. La proportion est plus élevée pour les ministères à vocation culturelle (FG5 : 39,5 %) que pour les autres ministères (FG5 : 33,8 %). Les erreurs d'accord de l'adjectif viennent au deuxième rang. Si la proportion de ce type d'erreurs est de 19,7 % pour l'ensemble des ministères, il faut souligner qu'elle est deux fois plus élevée pour les ministères à vocation non culturelle (FG7 : 21,8 %) que pour les ministères à vocation culturelle (FG7 : 11,0 %). Enfin, l'emploi et l'accord du déterminant provoquent 17,0 % des erreurs en grammaire ; encore une fois, la proportion est plus élevée pour les ministères à vocation non culturelle (FG8 : 18,0 %) que pour les ministères à vocation culturelle (FG8 : 12,8 %). Ces trois dernières catégories sont responsables, à elles seules, de 71,6 % des erreurs grammaticales.

Quelques exemples :

"l'ensemble des méthodes d'enseignements"

"des formes d'apprentissages"

"sur les Apollos"

"avec le consentement expresse du commanditaire"

"la demande d'effectif pour combler ce poste"

"un bureau d'ingénieur-conseil"

"des tiré-à-part"

"des affaires d'intérêt publiques à Radio-Canada"

"de façon plus ou moins permanent"

"les pratiques sont bien différents d'un milieu à l'autre"

"aux pages pairs"

"cuisson extérieur de l'agneau"

"le discours officiels"

"l'interchangeabilité de langues sans égard aux cultures concernées"

"au cours des émissions du 22 et 29 janvier 1984"

"la rationalisation de travail"

"les organismes tel que le vôtre"

"chacunes à sa façon, ces personnalités /.../"

"pour permettre à quelques-un de ces employés /.../"

"en maintes endroits".

Comme on peut le voir, d'après ces exemples, la plupart des erreurs relevées ne concernent pas les irrégularités ou les exceptions de la langue française mais bien les cas réguliers et les règles élémentaires. Les autres sous-catégories où l'on retrouve cinq pour cent et plus d'erreurs sont, dans l'ordre : l'accord du participe passé (FG3 : 9,7 %), l'emploi des modes (FG2 : 6,3 %) et l'accord du verbe (FG4 : 6,2 %) ; remarquons toutefois que ces proportions sont relativement peu élevées.

On peut donc conclure que la majorité des erreurs de grammaire, dans les textes recueillis, relève neuf fois sur dix du phénomène de l'accord : (FG5 + FG7 + FG8 + FG3 + FG2 + FG4 = 87,5 %). La zone grise la plus peuplée est celle de l'accord du nom, avec plus du tiers (FG5 : 34,9 %) de toutes les erreurs grammaticales. La solution à ce problème est assez simple, vu que les erreurs sont dues la plupart du temps à la non-application des règles les plus générales.

Anglicismes

Rappelons que les anglicismes ne comptent que pour 5,7 % (voir tableau IV.1) de l'ensemble des erreurs. La principale zone grise est, de loin, celle des anglicismes lexicaux ou sémantiques ; en effet, la proportion de ce type d'erreurs est de 77,5 % pour l'ensemble des ministères, c'est-à-dire de 84,9 % pour les ministères à vocation culturelle par rapport à 76,3 % pour les ministères à vocation non culturelle.

Exemples :

"des alternatives" (au sens anglais de «possibilités»)

"les caps" (au lieu de «capuchons»)

"les moppes"

"le planning des naissances"

"le membership"

"le listing"

"en position 'staff'"

TABLEAU IV.6

Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère

ANGLICISMES

	FA1	FA2	FA3	TOTAL
Ministères à vocation culturelle	84,9	15,1	0,0	100
Ministères à vocation non culturelle	76,3	18,2	5,5	100
Moyenne pondérée	77,5	17,8	4,7	100
RANG	[1]	[2]	3	
	anglicisme sémantique ou lexical	anglicisme syntaxique	autres	

"un master"

"le mix final"

"un briefing".

On trouve aussi : «trims», «outs», «batch», «cancellation», «département à chocolat» etc.

Les anglicismes syntaxiques forment une seconde zone grise, plus restreinte: cette zone regroupe 17,8 % des cas, soit 18,2 % pour les ministères à vocation non culturelle, par rapport à 15,1 % pour les ministères à vocation culturelle.

Exemples :

"dû à la période des vacances"

"dépendamment de"

"X... est sur le Comité organisateur".

D'après l'examen de l'inventaire, c'est la fréquence des constructions «dû à», «dépendamment de... » et « dépendant de...» qui fait augmenter la proportion observée. Il suffirait donc d'éliminer ces trois constructions pour réduire, de façon importante, la proportion d'erreurs dans cette sous-catégorie.

Ponctuation

Notre grille de ponctuation contient 22 sous-catégories. On remarquera (tableau IV.7) que les proportions sont très faibles (moins de 1 % ou un peu

TABLEAU IV.7

Proportion (%) d'erreurs dans chaque sous-catégorie selon le type de ministère

PONCTUATION

A = absence E = emploi erroné	MINISTÈRES À VOCATION		MOYENNE PONDÉRÉE	RANG
	CULTURELLE	NON CULTURELLE		
P 1 A .	3,9	3,0	3,3	5
P 2 E	4,4	6,3	5,6	3
P 3 A ,	76,5	70,9	72,9	[1]
P 4 E	4,0	6,9	5,9	[2]
P 5 A :	2,1	1,1	1,5	
P 6 E	0,6	0,2	0,3	
P 7 A ;	3,8	5,5	4,9	4
P 8 E	0,5	0,7	0,7	

TABLEAU IV.7 (suite)

P 9 A P10 E	?	0,2 -	1,4 -	0,9 -	
P11 A P12 E	!	- -	- 0,6	- 0,4	
P13 A P14 E	" "	0,9 0,4	0,5 1,3	0,6 0,9	
P15 A P16 E	- de dialogue	- -	0,1 -	0,1 -	
P17 A P18 E	-	0,4 0,1	0,1 0,1	0,2 0,1	
P19 A P20 E	( )	0,2 0,1	0,1 0,5	0,1 0,4	
P21 A P22 E	...	- 1,9	- 0,7	- 1,2	
		100 %	100 %	100 %	

plus de 1 %), dans la plupart des cas. En fait, 87,7 % des erreurs de ponctuation sont concentrées dans deux sous-catégories seulement: l'emploi du point (P1 + P2 = 8,9 %) et surtout l'emploi de la virgule (P3 + P4 = 78,8 %). Fait remarquable, ce n'est pas l'emploi erroné de la virgule (seulement 5,9 % pour P4) qui augmente la proportion, mais bien l'absence de virgule: cette absence est responsable de 72,9 % de toutes les erreurs de ponctuation. Et la proportion d'erreurs de cette sous-catégorie est plus élevée pour les ministères à vocation culturelle (76,5 %) que pour les ministères à vocation non culturelle (70,9 %). Les résultats indiquent que la seule autre sous-catégorie où l'on retrouve plus de 5 % des erreurs est celle de l'emploi du point-virgule (5,6 %) ; une fois de plus, il s'agit moins de difficultés d'emploi (0,7 % seulement) que d'absence (4,9 %).

Nous avons déjà indiqué notre position (voir plus haut) à propos de la ponctuation, en insistant sur le fait qu'il en fallait un minimum. Or, comme le démontrent nos résultats et les quelques exemples qui suivent, c'est ce minimum qui fait défaut :

> "Alors que la privatisation des rives des cours d'eau limite l'accès aux ressources dans la partie sud, le centre du territoire est assez facilement accessible par route et les ministères de même que les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoyeurs donnent à la pêche un accès universel mais modulé en fonction des caractéristiques du milieu et de la clientèle."

> "Un service permanent de consultation et d'animation est donc offert aux clientèles régionales pour tous les documents audiovisuels gouvernementaux produits ou acquis de concert avec les ministères commanditaires et/ou les organismes publics québécois de développement socio-culturel."

"Rappelons entre autres faits la situation des familles arrivant à la ville, famille au sein de laquelle l'épouse à la maison gardait tout naturellement l'héritage du français tel qu'on le parlait dans sa région d'origine alors que l'époux, travaillant la plupart du temps en anglais subissait les conséquences de la cohabitation linguistique français-anglais."

"Un montant de /.../ a déjà été investi dans ce projet au cours des années précédentes en vue de favoriser l'utilisation à des fins récréatives de ce bloc de terres publiques situé de part et d'autre de la rivière /.../".

Même si la ponctuation n'est pas ce qui importe le plus en français écrit, il demeure que l'absence de ponctuants constitue un facteur supplémentaire d'obscurité.

Nous ne ferons pas de commentaires à propos des erreurs d'inattention parce que, selon nos définitions, il ne s'agit pas de véritables erreurs linguistiques, au sens strict du terme, mais seulement de coquilles, d'oublis.

Conclusions

DU DANGER DES EXEMPLES

Il faudrait prendre garde de ne pas faire des gorges chaudes, à propos du français écrit dans les textes de l'administration publique québécoise, en utilisant, comme argument, certains des exemples que nous avons donnés ; car isoler des exemples du reste de l'enquête, ce serait faire des règles générales à partir de cas particuliers. Les exemples sont là pour illustrer et non pour accuser.

Certes, nous avons choisi ces exemples, mais dans tous les cas, nous avons choisi des exemples types qui représentent une catégorie bien peuplée. D'ailleurs, ces exemples importent moins que la délimitation des zones grises : c'est là une opération didactique qui consiste à signaler les principales aires de concentration des erreurs, dans le but avoué de provoquer une prise de conscience des faits marquants et, de là, une amélioration du français écrit. Car l'identification et le repérage des zones réelles de difficulté permettent déjà de déterminer les objectifs à atteindre.

Notre corpus, il faut le rappeler, était constitué de textes à diffusion interne, c'est-à-dire non révisés par des professionnels ; or, aussi bien dans les organismes gouvernementaux que dans l'entreprise privée, il est de règle de faire réviser un texte par des spécialistes, si ce texte est destiné à une diffusion publique. En somme, au cours de cette enquête,

nous avons analysé comment on travaille en français, dans l'administration publique québécoise. Il serait fort intéressant de vérifier comment ça se passe ailleurs et de voir quels seraient les résultats d'une enquête semblable à celle-ci. Les paris sont ouverts...

LES FAITS MARQUANTS

Qu'on nous permette, à la fin de ce rapport, de présenter les faits marquants de notre enquête, de façon plutôt abrégée :

- La moyenne d'erreurs par page dans les textes recueillis se situe autour de 5 (5,3), ce qui représente une erreur tous les 50 mots environ.

- Mais on ne trouve qu'une erreur pour 70 mots dans le cas des ministères à vocation culturelle (moyenne : 3,5 par page), par rapport à une erreur pour 37 mots, pour les ministères à vocation non culturelle (moyenne: 6,6 par page).

- De plus, les tests démontrent que la différence est statistiquement significative en faveur des ministères à vocation culturelle pour tous les aspects fondamentaux de la langue, c'est-à-dire l'orthographe, la sémantique, la syntaxe, la grammaire et les anglicismes.

- Cependant, le fait que les textes proviennent de la direction des communications, plutôt que d'une autre direction, ne provoque aucune différence statistiquement significative.

- La performance des femmes (moyenne : 5,10 erreurs par page) est non seulement nettement meilleure que celle des hommes (moyenne : 8,25 par page), mais la différence entre ces deux groupes apparaît statistiquement significative: d'une part, pour leur orthographe (deux fois moins) et les anglicismes (trois fois moins) et, d'autre part, pour le total des erreurs de ponctuation, de même que pour le total des autres types d'erreurs.

- En faisant intervenir le paramètre âge, nous avons observé une autre différence statistiquement significative. La qualité du français écrit chez les personnes âgées de 55 ans et plus est inférieure à celle des autres groupes.

- Pour ce qui est des proportions, on remarque que près de 50 % des erreurs appartiennent à la catégorie orthographe (FO : 48,9 %), que près de 20 % sont des erreurs de syntaxe (FSY : 18,3 %) et enfin, que les erreurs de sémantique et de grammaire dépassent toutes deux les 10 % (FSE : 12,8 % et FG : 12,5 %).

- En orthographe, une erreur sur deux se rapporte à l'utilisation du système métrique ou de différents symboles de nature analogue (FO8 : 49,3 %) ; mais dans le cas des ministères à vocation culturelle, les erreurs de ce type constituent une zone grise où s'accumulent 70,2 % de toutes les erreurs orthographiques (par rapport à 39,3 % pour les autres ministères).

. L'orthographe lexicale (24,8 %) et l'ajout d'une majuscule à un nom commun (12,1 %) délimitent les deux autres zones grises en orthographe, avec des proportions nettement plus fortes pour les ministères à vocation non culturelle.

. En syntaxe, plus de 80 % des erreurs concernent directement la construction de la phrase, alors que plus de 90 % des erreurs de sémantique sont des impropriétés ou des barbarismes. Ces perturbations syntaxiques et sémantiques apparaissent comme les facteurs d'obscurité les plus importants dans les textes recueillis.

. En grammaire, ce sont les phénomènes d'accord qui causent le plus de difficultés : près de 90 % des erreurs grammaticales.

. Quant aux anglicismes, ils se répartissent comme suit : près de 80 % d'anglicismes lexicaux et sémantiques (FA1 : 77,5 %) et près de 20 % d'anglicismes syntaxiques (FA2 : 17,8 %).

. Reste enfin la ponctuation où la principale zone grise a trait à l'emploi de la virgule (78,8 %) et, plus précisément, à l'absence de ce signe (72,9 %).

LA QUALITÉ DU FRANÇAIS :

UNE QUESTION DE GOÛT OU DE COÛTS?

Faut-il faire une meilleure sélection du personnel ou assurer une formation complémentaire? Comme nous l'avons déjà suggéré, nous pensons qu'il faut agir à ces deux niveaux.

Une meilleure sélection du personnel implique-t-elle qu'on fasse passer des tests de français écrit aux candidats et aux candidates? Une telle formule ne saurait être considérée comme une solution, car elle ne peut, en tant que telle, changer quoi que ce soit à la formation déjà acquise par les candidats et les candidates. Les solutions se trouvent plutôt du côté du perfectionnement du personnel engagé - «perfectionnement», car on est en droit de s'attendre à ce que nos écoles, nos collèges et nos universités assurent une formation appropriée et solide en français, ce qui n'est pas forcément le cas.

Le perfectionnement du personnel entraînera des coûts supplémentaires, dira-t-on. Mais investir dans ce domaine, c'est investir en vue d'un meilleur rendement. En effet, l'efficacité du travail, notamment dans le domaine de la fonction publique, passe par l'efficacité de la communication ; et l'efficacité de la communication dépend à son tour, d'abord et avant tout, de sa qualité linguistique. Comment un texte, un rapport, une note de service, un compte rendu d'activités sauraient-ils apporter une information adéquate si la pensée demeure plus ou moins informulée? L'indice d'obscurité d'un texte est directement proportionnel au nombre d'erreurs qu'il contient.

Qu'on ne s'y trompe pas, la dimension linguistique n'est pas d'abord une question d'élégance ; la langue, en effet, orale ou écrite, apparaît comme le support fondamental de la pensée. Qu'il s'agisse des organismes gouvernementaux ou de l'entreprise privée, les textes écrits et les rapports ont pour fonction première d'aider les gestionnaires à prendre des décisions : or, ces décisions, puisqu'elles touchent tous les secteurs d'activités, ont un impact à tous les niveaux : économique, social, culturel, politique. Vue sous cet angle, la question de la qualité du français fait partie intégrante de la qualité de la vie.

La qualité de notre vie dépend très souvent... d'un rapport, et donc d'un objet linguistique. Les mots nous gouvernent politiquement, socialement, culturellement, économiquement... comme en témoignent les discours électoraux, les rapports de toutes natures, la publicité omniprésente, l'énorme quantité de revues, de journaux et d'émissions de télévision - comme en témoignent surtout les moyens financiers tout à fait impressionnants, investis dans le seul but de nous influencer par des mots. Les mots nous coûtent cher, très cher, tout simplement parce que le XX^{e} siècle est à la fois celui de la consommation et celui de la «galaxie Gutenberg» ; en d'autres termes, celui de la consommation-communication, à moins que ce ne soit l'inverse.

La question du français au Québec, c'est une question, pour ainsi dire, «primale» : voulons-nous vivre et travailler en français? Question de volonté et de goût profond à être ce que nous sommes ; question de coûts nécessaires pour protéger et illustrer ce que nous sommes.

La qualité du français dans l'administration publique québécoise? Qu'en est-il de la qualité de votre français? La langue maternelle, la force et la qualité de cette langue, ne sont pas du tout affaire de linguistes, de grammairiens ou de puristes tatillons, mais l'affaire de toutes les femmes et de tous les hommes d'une même communauté.

ANNEXE

Grille de correction

Orthographe : FO

FO1 = orthographe erronée
FO2 = majuscule au mauvais endroit
FO3 = majuscule absente
FO4 = confusion homophonique entraînant homographie
FO5 = présence de signes écrits supplémentaires
FO6 = majuscule après un point
FO7 = liaison écrite
FO8 = signes mathématiques, ereur de symboles ($), etc.

Sémantique : FSE

FSE1 = incompatibilité
FSE2 = impropriété
FSE3 = pléonasme
FSE4 = québécisme non acceptable
FSE5 = barbarisme

Syntaxe : FSY

FSY1 = absence de complément habituellement présent
FSY2 = emploi de la préposition
FSY3 = omission d'un élément
FSY4 = ordre des mots
FSY5 = emploi du substitut
FSY6 = construction erronée
FSY7 = emploi de la conjonction
FSY8 = emploi de l'adverbe

Grammaire et morphologie : FG

FG1 = emploi des temps
FG2 = emploi des modes
FG3 = accord du participe passé
FG4 = accord du verbe
FG5 = accord du nom
FG6 = accord du pronom
FG7 = accord de l'adjectif
FG8 = accord du déterminant
FG9 = emploi de l'auxiliaire
FG10 = barbarisme de conjugaison

Anglicismes : FA

FA1 = anglicisme sémantique ou lexical
FA2 = anglicisme syntaxique
FA3 = autres

Ponctuation : FP

Symbole	Absence	Emploi au mauvais endroit
.	FP1	FP2
,	FP3	FP4
:	FP5	FP6
;	FP7	FP8
?	FP9	FP10
!	FP11	FP12
" "	FP13	FP14
- (de dialogue)	FP15	FP16
–	FP17	FP18
( )	FP19	FP20
...	FP21	FP22

Bibliographie

BÉDARD, Édith et Jacques MAURAIS (textes colligés et présentés par), La norme linguistique, Québec, Conseil de la langue française / Paris, Le Robert, coll. « L'ordre des mots », 1983, 850 p.

BÉDARD, Édith et Jacques MAURAIS « Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec » dans : La norme linguistique, p. 435-459.

BIBEAU, Gilles, Louis DOUCET, Jean-Claude POIRIER et Michel VERMETTE, Enquête sur le français écrit dans les cégeps, Montréal, cégep de Maisonneuve, mars 1975, 168 p.

BUREAU, Conrad, Rapport d'enquête sur la qualité du français écrit des étudiants de la Faculté des lettres de l'Université Laval, Québec, 1976, 90 p.

BUREAU, Conrad, Le français écrit au secondaire : une enquête et ses implications pédagogiques, Québec, Éditeur officiel, 1985, 136 p.

BUREAU, Conrad, Linguistique fonctionnelle et stylistique objective, Paris, Presses universitaires de France, 1976, 264 p.

CASEVITZ, Michel et François CHARPIN, « L'héritage gréco-latin », dans : La norme linguistique, p. 45-68.

CORBEIL, Jean-Claude, «Éléments d'une théorie de la régulation linguistique», dans : La norme linguistique, p. 281-303.

GRANGER, Gilles-G., Essai d'une philosophie du style, Paris, A. Colin, coll. «Philosophie pour l'âge de la science», 1969, 312 p.

HÉBERT, Anne, Kamouraska, Paris, Le Seuil, 1970, 250 p.

LEHMANN, E. I., Non Parametric: Statistical Methods Based on Ranks, San Francisco, McGraw-Hill, 1985, 458 p.

MOUNIN, Georges, Clefs pour la linguistique, Paris, Seghers, 1968, 192 p.

REY, Alain, «Norme et dictionnaires (domaine du français)», dans : La norme linguistique, p. 541-569.

SAUSSURE, Ferdinand de, Cours de linguistique générale, Paris, Payot, 1968, 331 p.

VALDMAND, Albert, «Normes locales et francophonie», dans : La norme linguistique, p. 667-706.

Charte de la langue française, Québec, Éditeur officiel, octobre 1979, 44 p.

Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes, Office de la langue française, 1985, 64 p.

SAS User's Guide Statistics Version 5, Cary (n.c.), SAS Institute Incorporated nc., 1985, 960 p.

MUSIC Guide de l'usager, École Polytechnique de Montréal, Université de Sherbrooke, Université McGill, Université Laval, 1982, 560 p.

Cet ouvrage est le résultat d'une enquête sur la qualité du français écrit dans l'Administration publique québécoise.

Le corpus est constitué de textes à diffusion interne, c'est-à-dire de textes n'ayant pas fait l'objet d'une révision préalable par des spécialistes. L'analyse linguistique a pour objet les catégories suivantes: orthographe, grammaire, sémantique, syntaxe, anglicismes et ponctuation, réparties en 55 sous-catégories. L'analyse statistique met ces variables en rapport avec les paramètres suivants: vocation culturelle ou non culturelle du ministère, type de direction, sexe, groupe d'âge. Par la suite, les 55 variables sont considérées les unes par rapport aux autres; les proportions ainsi établies permettent d'identifier les aires de concentration des erreurs. Cette procédure fait apparaître les zones grises et, du même coup, les aspects linguistiques à améliorer.

Conrad Bureau

Professeur titulaire au Département de langues et linguistique de l'Université Laval, détenteur d'un doctorat en linguistique de l'Université de Provence.

Auteur de:
Linguistique fonctionnelle et stylistique objective, P.U.F., 1976.
Syntaxe fonctionnelle du français, P.U.L., 1978.

Le français écrit au secondaire: une enquête et ses implications pédagogiques, Éditeur officiel du Québec, 1985.

Il a obtenu le «Prix de l'auteur de l'année» de la revue *INTERFACE*, décerné par l'ACFAS, pour un article intitulé: «Le français écrit au secondaire: drame ou espoir?» (vol. 6, n° 6, 1985).

Conseil de la langue française